

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°8

AOÛT 2025

cnrs

Table des matières

04. Personnels

04.05 Obligations

04.05.03 Réglementation en matière de cumul

Lignes directrices de gestion en matière d'appréciation du caractère accessoire de l'activité d'enseignement, auprès d'un établissement public ou privé - - 11/02/2025 - SCEJ2025-26..... p.15

05. Budget, finances et comptabilité

05.03 Recettes

05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

05.03.04.03 Dons et legs

Décision portant acceptation du don consenti par la Fondation de France agissant au nom et pour le compte du Fonds Inkermann - 19/08/2025 - - DEC251061DSFIM..... p.17

05.04 Achats

05.04.04 Réglementation interne

Décision portant rémunération des rapporteurs et personnalités extérieures au CNRS, membres de la commission permanente des achats (CPA) du CNRS - 15/07/2025 - - DEC251292DSFIM..... p.18

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2025

Décision portant nomination de Mme Florence de Launet aux fonctions de directrice de CNRS formation entreprises (DCFE) - 29/08/2025 - - DEC251499DAJ..... p.20

Décision portant nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur données, analyses et prospective de l'innovation par intérim - 29/08/2025 - - DEC251508DAJ..... p.21

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Le Bas aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SeRI) de la direction des ressources humaines - 29/08/2025 - - DEC251369DAJ..... p.22

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Christiane Enamé Nkwane aux fonctions de responsable "Attractivité" de la direction des ressources humaines - 29/08/2025 - - DEC251370DAJ..... p.23

Décision portant fin de fonctions du directeur général délégué aux ressources et nomination du directeur général délégué aux ressources par intérim et de l'adjointe au directeur général délégué aux ressources par intérim - 28/08/2025 - - DEC251355DAJ..... p.24

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant nomination de M. Vincent Robert aux fonctions de responsable du pôle systèmes d'information du Service mutualisé d'Ile-de-France (IFSeM) - 08/07/2025 - - DEC250462DR01..... p.25

Décision portant nomination de M. Nadim Kassis aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8251 intitulée "Unité de biologie fonctionnelle et adaptative" (BFA) - 08/07/2025 - - DEC251106DR01..... p.26

Décision portant nomination de M. Adrien Boussaguet aux fonctions d'adjoint à la responsable du service partenariat et valorisation de la Délégation régionale Ile-de-France Villejuif - 26/05/2025 - - DEC250906DR01..... p.28

Décision portant nomination de Mme Justine Renault aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8251 intitulée "Unité de biologie fonctionnelle et adaptative" (BFA) - 23/06/2025 - - DEC251085DR01..... p.29

Décision portant nomination de KESNER Delia aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 23/06/2025 - - DEC250690INS2I..... p.31

DR02

2024

Décision portant nomination de MAGNIEN Clémence aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC248786INS2I..... p.32

2025

Décision portant nomination de Mme Ha Thanh Thao Tran aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO

- 23/07/2025 - - DEC251327DR02..... p.33

Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne (EGM)

- 15/04/2025 - - DEC250566DR02..... p.35

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de M. Nicolas Vogt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

- 08/04/2025 - - DEC250545DR02..... p.36

Décision portant nomination de Mme Valérie Albin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

- 24/04/2025 - - DEC250583DR02..... p.37

Décision portant nomination de Mme Hélène Virlouvet-Almeida aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures (PROCLAC)

- 10/04/2025 - - DEC250552DR02..... p.38

Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

- 17/04/2025 - - DEC250586DR02..... p.39

Décision portant nomination de Mme Nadia Ndibu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

- 17/04/2025 - - DEC250585DR02..... p.40

Décision portant nomination de M. Daniel Rose aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)

- 18/04/2025 - - DEC250594DR02..... p.41

Décision portant nomination de Mme Céline Adam aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

- 04/04/2025 - - DEC250526DR02..... p.42

Décision portant cessation de fonctions de M. Saravuth Ngo, conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne (EGM)

- 11/04/2025 - - DEC250564DR02..... p.44

Décision portant nomination de M Hugues Ringuenet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR)

- 31/03/2025 - - DEC250340DR02..... p.46

Décision portant nomination de M Christophe Hélary aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)

- 20/06/2025 - - DEC251050DR02..... p.48

Décision portant nomination de Mme Nadia Touati aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

- 24/04/2025 - - DEC250584DR02..... p.49

Décision portant nomination de Mme Hua Yu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY

- 16/05/2025 - - DEC250800DR02..... p.50

Décision portant nomination de Mme Isabelle Genois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)

- 20/06/2025 - - DEC251049DR02..... p.51

Décision portant nomination de Mme Jamila Méliani aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

- 04/04/2025 - - DEC250513DR02..... p.52

Décision portant nomination de M. Djamal Gacemi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

- 24/04/2025 - - DEC250610DR02..... p.54

Décision portant nomination de M. Claude Dodray aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

- 24/04/2025 - - DEC250613DR02..... p.56

Décision portant nomination de Mme Anastasia Da Silva Rocha aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation

- 22/04/2025 - - DEC250601DR02..... p.58

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de M Jean-Marie Chassot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin

- 07/04/2025 - - DEC250534DR02..... p.59

Décision portant nomination de M. Philippe Simon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

- 22/04/2025 - - DEC250607DR02..... p.60

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de M. Gaël Coupin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel (LKB)

- 15/05/2025 - - DEC250777DR02..... p.61

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de M. Thomas Corpet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)

- 03/04/2025 - - DEC250510DR02..... p.62

Décision portant nomination de Mme Isabelle Bellier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE)

- 10/04/2025 - - DEC250553DR02..... p.63

Décision portant nomination de Mme Véronique Marsaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT (CONCERT) - ORSAY

- 16/05/2025 - - DEC250801DR02..... p.65

Décision portant nomination de M. Antoine Seyeux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

- 24/04/2025 - - DEC250582DR02..... p.67

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention M. Vincent Klein aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du

climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN)

- 20/06/2025 - - DEC251063DR02..... p.68

Décision portant nomination de M. Olivier Andrieu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

- 24/04/2025 - - DEC250611DR02..... p.69

Décision portant nomination de M Bertrand Darly aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ)

- 04/04/2025 - - DEC250525DR02..... p.71

Décision portant nomination de Mme Renette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes (LBMCE)

- 24/04/2025 - - DEC250567DR02..... p.72

Décision portant nomination de Mme Murielle Lombard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

- 22/04/2025 - - DEC250606DR02..... p.74

Décision portant nomination de Mme Coralie Fouquet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8265 intitulée Neuro-SU

- 20/06/2025 - - DEC251045DR02..... p.76

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Demey aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR2051 intitulée Spectrométrie de Masse Biologique et Protéomique (SMBP ESPCI)

- 24/04/2025 - - DEC250568DR02..... p.77

Décision portant portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de M. Subbarao Bassava aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris (ISTEP)

- 02/06/2025 - - DEC250918DR02..... p.79

Décision portant nomination de Mme Marine Pénicaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO)

- 08/04/2025 - - DEC250544DR02..... p.80

Décision portant nomination de Mme Hua Yu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT (CONCERT) - ORSAY

- 16/05/2025 - - DEC250802DR02..... p.81

Décision portant nomination de Mme Véronique Marsaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY

- 16/05/2025 - - DEC250799DR02..... p.83

Décision portant nomination de Mme Laura Baron-Ledez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

- 24/04/2025 - - DEC250612DR02..... p.84

Décision portant nomination de Mme Valérie Marvaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

- 10/07/2025 - - DEC251231DR02..... p.86

Décision portant nomination de M. Bertrand Ducos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

- 24/04/2025 - - DEC250614DR02..... p.87

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de Mme Solange Rogue aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8241 intitulée République des savoirs :

Lettres, Sciences, Philosophie

- 10/04/2025 - - DEC250550DR02..... p.89

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7099 intitulée Biochimie des protéines membranaires (BPM)

- 25/04/2025 - - DEC250643DR02..... p.90

Décision portant nomination de Mme Marie Agustina Ronco aux fonctions d'assistant) de prévention au sein de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

- 04/04/2025 - - DEC250520DR02..... p.92

Décision portant nomination de Mme Nathalie Durand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

- 10/07/2025 - - DEC251227DR02..... p.93

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de Mme Sandrine Zanna au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

- 27/03/2025 - - DEC250470DR02..... p.94

DR04

2025

Décision portant à nomination de KAMARA Souleymane aux fonctions de chargé de mission en institut - 09/07/2025 - - DEC250706IN2P3..... p.95

DR05

2024

Décision portant nomination de Mme Lucie Joséphine Lavirotte aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2841 intitulée CNRS Images - 05/04/2024 - - DEC247017DR05..... p.96

DR06

2025

Décision portant nomination de M. Jean-Yves MARION aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 16/05/2025 - - DEC250093DRE..... p.98

DR07

2025

Décision portant nomination de PORTEBOEUF-HOUSSAIS Sarah aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 09/07/2025 - - DEC250806IN2P3..... p.99

Décision portant nomination de Mme Karine FAURE aux fonctions de déléguée scientifique en direction fonctionnelle - 16/05/2025 - - DEC250637DRE..... p.100

Décision portant nomination de M. Romain BERNY aux fonctions de responsable du service prévention et sécurité de la délégation Rhône Auvergne (DR07). - 28/08/2025 - - DEC251518DR07..... p.101

DR08

2025

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission - 26/08/2025 - - DEC251303DRH..... p.102

DR10

2025

Décision portant fin de fonctions de M. Frédéric LEROUX en qualité de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 09/07/2025 - - DEC251213DRE..... p.103

Décision portant nomination de CHABERT Eric aux fonctions de délégué scientifique en institut - 09/07/2025 - - DEC250807IN2P3..... p.104

Décision DEC251346DCIF du 24/07/2025 portant cessation de fonctions de Monsieur Grégory NOEL et nomination de Monsieur Thomas JUND aux fonctions d'agent comptable secondaire de la

délégation régionale « Alsace » du CNRS - 24/07/2025 - - DEC251346DCIF..... p.106

Décision portant nomination de Mme Aurore De Cauwer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7357 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) - 03/04/2025 - - DEC250514DR10..... p.107

Décision portant nomination de M. Maxime Valentin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 19/03/2025 - - DEC250410DR10..... p.109

DR11

2025

décision portant cessation de fonctions d'assistant de prévention de M. Jean Revilloud au sein de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY

- 18/06/2025 - - DEC251039DR11..... p.111

Décision portant cessation de fonctions d'assistant de prévention de M. Gregory Teste au sein de l'unité UMR5001 intitulée IGE

- 13/06/2025 - - DEC250766DR11..... p.112

Décision portant nomination de M. Fabrice Pancher aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5274 intitulée IPAG

- 20/06/2025 - - DEC250884DR11..... p.113

Décision portant nomination de Mme. Catherine Bouchenot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY

- 02/06/2025 - - DEC250885DR11..... p.115

Décision portant cessation de fonctions d'assistant de prévention de Thierry Zampieri au sein de l'unité UMR5821 intitulée LPSC

- 15/05/2025 - - DEC250765DR11..... p.117

Décision portant nomination de M. Sébastien DYCKE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5001 intitulée IGE

- 13/06/2025 - - DEC250624DR11..... p.118

DR12

2025

Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 17/07/2025 - - DEC251310DR12..... p.120

Décision portant nomination de M. Hugo LE GUENNO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 17/07/2025 - - DEC251309DR12..... p.121

DR13

2025

Décision portant nomination de M. Sébastien MAS aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UAR3282 intitulée Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement (OREME) - 29/07/2025 - - DEC251361DR13..... p.122

Décision portant nomination de M. Philippe MIELE aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 09/07/2025 - - DEC251176DRE..... p.124

Décision portant nomination de M. Fabien PASCAL aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 01/08/2025 - - DEC251212DRE..... p.125

Décision portant nomination de M. Bernard FRAISSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR2041 intitulée UAR PAC Chimie Balard Montpellier. - 05/02/2025 - - DEC259872DR13..... p.126

Décision portant nomination de M. Florent Laroche aux fonctions de responsable du Service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est. - 18/08/2025 - - DEC251472DR13..... p.128

Décision portant nomination de M. Jean VIVIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières. - 10/03/2025 - - DEC250322DR13..... p.129

DR14

2025

Décision portant nomination de DA SILVA FERREIRA Afonso aux fonctions de délégué scientifique en institut - 20/06/2025 - - DEC250331INS2I..... p.131

DR15

2025

Décision portant nomination de M. Jean-François Moni, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT) - 03/06/2025 - - DEC251191DR15..... p.132

Décision portant nomination de M. Cyril AYMONIER aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 01/08/2025 - - DEC251350DRE..... p.133

DR16

2025

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité d'appui et de recherche No 3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR) - 28/08/2025 - - DEC251256INSU..... p.135

Décision portant nomination de Mme Ulrike Lüders aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux (CRISMAT) - 21/07/2025 - - DEC251148INC..... p.136

Décision de nomination de Caroline BOT en tant que déléguée scientifique - 01/08/2025 - - DEC251170INSU..... p.137

DR17

2024

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sandrine PERRUCHAS, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR6502 intitulée Institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes (IMN) - 20/12/2024 - - DEC249103DR17..... p.138

Décision portant nomination de Mme Catherine QUEMENER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) - 06/05/2024 - - DEC233982DR17..... p.139

Décision portant nomination de Mme Catherine QUEMENER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) - 06/05/2024 - - DEC233981DR17..... p.141

Décision portant nomination de fonctions de M. Olivier LOZACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA) - 02/10/2024 - - DEC248317DR17..... p.143

Décision portant cessation de fonctions de M. Cédric ROUXEL assistant de prévention au sein de de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA) - 02/10/2024 - - DEC248318DR17..... p.145

Décision portant nomination de Mme Catherine QUEMENER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) - 06/05/2024 - - DEC233980DR17..... p.147

Décision portant désignation de Mme Katy PERRIGAUD aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des

Technologies Associées – SUBATECH - 05/02/2024 - - DEC246220DR17..... p.149

Décision portant nomination de Mme Alexandra JEUDY-COURQUET aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR) - 06/09/2024 - - DEC247306DR17..... p.153

Décision portant désignation de M. Maxime BIROT aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées – SUBATECH - 05/02/2024 - - DEC246221DR17..... p.157

Décision portant nomination de M. Pierre Emmanuel PETIT aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6502 intitulée Institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes (IMN) - 19/09/2024 - - DEC248163DR17..... p.161

Décision portant nomination de Mme Patricia MERNY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) - 19/08/2024 - - DEC248013DR17..... p.167

Décision portant nomination de Mme Soulia BENTOUHAMI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6598 Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique (LHEEA) - 25/11/2024 - - DEC248662DR17..... p.169

Décision portant désignation de Mme Alexandra JEUDY-COURQUET aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR) - 06/09/2024 - - DEC233618DR17..... p.171

Décision portant nomination de Mme Laurence Darteville aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR) - 06/09/2024 - - DEC247305DR17..... p.175

2025

Décision portant nomination de Mme Sandrine BOULBEN aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de la Fédération de Recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR) et de l'Unité Mixte de Recherche UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M) - 27/03/2025 - - DEC250467DR17..... p.179

Décision portant nomination de Mme Marie-Josée DE DOBLELEER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire - 18/08/2025 - - DEC251018DR17..... p.181

Décision portant cessation de fonctions de Mme Alexandra SCHILLIGER assistante de prévention au sein de l'unité n° MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire - 18/08/2025 - - DEC251017DR17..... p.185

Décision portant cessations de fonctions et nominations de M. Damien Arvor et M. Nicolas Rollo aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) » - 28/08/2025 - - DEC251183INNE..... p.186

Décision portant nomination de fonctions de M. Benoit SOYER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de de l'unité n° UMR6523 intitulée Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiale (LOPS) - 27/01/2025 - - DEC248661DR17..... p.188

Décision portant nomination de Mme Laurence DARTEVELLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M) - 25/07/2025 - - DEC250468DR17..... p.190

Décision portant nomination de M. Julien Petillon aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sylvain Glémin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6555 intitulée « Écosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) » - 01/09/2025 - - DEC251276INNE..... p.192

Décision DEC251349DCIF du 25/07/2025 portant cessation de fonctions de Monsieur Simon LE GALL et nomination de Madame Emmanuelle DOUSSOT-ECUER aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS - 25/07/2025 - -

DEC251349DCIF..... p.194

Décision portant nomination de M. Ludovic DELAGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M) - 27/03/2025 - - DEC250469DR17..... p.195

Instituts

2025

Décision portant nomination de Mme Caroline Bodolec aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 29/08/2025 - - DEC251512DAJ..... p.197

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2025

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Fermin Cuevas, directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en Chine - 29/08/2025 - - DEC251149DAJ..... p.198

Décision portant modification de la décision n°DEC250437DAJ du 28 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines - 25/08/2025 - - DEC251312DAJ..... p.199

Décision portant délégation de signature à Mme Florence de Launet, directrice de CNRS formation entreprises (DCFE) - 29/08/2025 - - DEC251500DAJ..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Burdet, directeur général délégué aux ressources par intérim - 28/08/2025 - - DEC251358DAJ..... p.201

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant délégation de signature à M Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2025 - - DEC251192DR01..... p.203

Décision portant délégation de signature à Mme Rozenn Guerois, directrice de l'UMR8135 intitulée "Langage, Langues et Cultures d'Afrique" (LLACAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2025 - - DEC250070DR01..... p.205

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Nicaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout. - 08/07/2025 - - DEC251008DR01..... p.207

Décision portant délégation de signature à Mme Ania Le Fur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique. - 25/07/2025 - - DEC251158DR01..... p.208

Décision collective portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Ile-de-France Villejuif par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2025 - - DEC251206DR01..... p.209

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu FRADELIZI, directeur de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/06/2025 - - DEC251007DR01..... p.222

Décision portant délégation de signature à M Morgane THOMAS-CHOLLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/07/2025 - - DEC251157DR01..... p.224

Décision portant délégation de signature aux responsables de services de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Valès, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif - 01/08/2025 - - DEC251324DR01..... p.226

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Candito pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle. - 17/07/2025 - - DEC250905DR01..... p.227

Décision portant délégation de signature à Mme Charlotte Leiser pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/08/2025 - - DEC251326DR01.....
p.228

Décision portant délégation de signature à M. Claude Rilly pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8135 intitulée "Langage, Langues et Cultures d'Afrique" (LLACAN) - 18/07/2025 - - DEC250071DR01..... p.229

DR02

2025

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CARRE, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/06/2025 - - DEC250978DR02..... p.230

DR04

2025

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie DESTREBECQ et Madame Delphine JOSEPH, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse - 13/06/2025 - - DEC250995DR04..... p.232

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvaine GASPARINI, Madame Jessica ANDREANI, Monsieur Olivier GRENET, Madame Stéphanie BILHERE, Madame Céline LENTZ, Madame Sandrine LENOEL et Monsieur François MEININGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 16/06/2025 - - DEC251012DR04..... p.233

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/06/2025 - - DEC251011DR04..... p.235

Décision portant délégation de signature à Monsieur François LEBLANC, directeur par intérim de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/05/2025 - - DEC250697DR04..... p.237

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie FLEURY, Monsieur Franck MONTMESSIN et Madame Cathy CLERBAUX, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" - 07/05/2025 - - DEC250698DR04..... p.239

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/06/2025 - - DEC250994DR04..... p.240

DR05

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Guinard, directrice de l'unité n°UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2025 - - DEC259657DR05..... p.242

décision portant délégation de signature à M. Éric Migeant, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et vsation, à M. Pascal Mayraud, responsable du service affaires générales, à Mme Sandra Cochais, responsable su service ressources humaines, à M. Pascal Simier, responsable du service logistique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régioanle de la délégation Ile-de-France Meudon - 23/07/2025 - - DEC251348DR05..... p.244

DR06

2025

Décision portant délégation de signature à M. Michael GAUTHIER, directeur de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2025 - - DEC251153DR06..... p.246

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies. - 01/07/2025 - - DEC251154DR06..... p.248

DR07

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Isabel Colón de Carvajal, directrice de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations (ICAR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251622DR07..... p.250

Décision portant délégation de signature à M. Jean ORLOFF, directeur de l'unité n° UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne (LPCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/09/2025 - - DEC251625DR07..... p.252

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri LAVILLETTE, directeur de l'unité n° UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251624DR07..... p.254

Décision portant délégation de signature à M. Louafi BOUZOUINA, directeur par intérim de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 29/08/2025 - - DEC251623DR07..... p.256

Décision portant délégation de signature à Mme Andrée DEFOURS, directrice de l'unité n° UAR2204 intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/08/2025 - - DEC251374DR07..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Léon Tremblay, directeur par intérim de l'unité UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/07/2025 - - DEC251354DR07..... p.260

DR08

2025

Décision portant délégation de signature à M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité UAR3116 intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/07/2025 - - DEC251314DR08..... p.262

DR10

2025

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BLANCHARD, directeur par intérim de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2025 - - DEC251222DR10..... p.264

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) - 29/08/2025 - - DEC251409DAJ..... p.266

DR11

2025

Décision portant délégation de signature à Mme. Rachel THOMAS BOUCHON, Directrice de l'Unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2025 - - DEC251371DR11..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme DUPRAZ Françoise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) - 29/08/2025 - - DEC251367DR11..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 29/08/2025 - - DEC251373DR11..... p.270

DR12

2025

Décision portant délégation de signature à M. Marc BENDAHAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP) - 01/07/2025 - - DEC251161DR12..... p.272

Décision portant délégation de signature à M Martine PITHIOUX, directrice de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2025 - - DEC250758DR12..... p.274

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume RAO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) - 01/05/2025 - - DEC250759DR12..... p.276

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRARDEAUX, directeur de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (IM2NP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2025 - - DEC251160DR12..... p.277

DR13

2025

Décision portant délégation de signature à M. Alexandru MILCU, directeur de l'unité UAR3248 intitulée Ecotron Europeen de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/07/2025 - - DEC251338DR13..... p.279

DR14

2025

Décision portant délégation de signature à M. Cédric DRAY, directeur de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/07/2025 - - DEC251351DR14..... p.281

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe PAGÈS et à Mme Emmanuelle TENA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center - 01/08/2025 - - DEC251352DR14..... p.283

DR15

2025

Décision portant délégation de signature à M. Célestin SEDOGBO, directeur de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 10/07/2025 - - DEC251253DR15..... p.284

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah ZOUAK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition. - 10/07/2025 - - DEC251254DR15..... p.286

DR17

2025

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251542DR17..... p.287

Décision portant délégation de signature à Mme Sonia Desmoulin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6297 intitulée Droit et

changement social (DCS) - 26/08/2025 - - DEC251576DR17..... p.289

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2025 - - DEC250731DR17..... p.291

Décision portant délégation de signature à Mme Perrine Guillou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR) - 18/07/2025 - - DEC251307DR17..... p.293

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2025 - - DEC250716DR17..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2025 - - DEC251293DR17..... p.297

Décision portant délégation de signature à Mme Marina Rabineau, directrice de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean (GO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2025 - - DEC251578DR17..... p.299

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Le Duff pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M) - 27/08/2025 - - DEC251600DR17..... p.301

DR18

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine CASALIS, le Directrice par intérim de l'Unité UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives (SCALab), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 16/06/2025 - - DEC251003DR18..... p.303

Décision portant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER le Directeur de l'Unité UMR7314 intitulée Laboratoire de Réactivité et de Chimie des Solides (LRCS), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 20/08/2025 - - DEC251495DR18..... p.305

Décision portant délégation de signature à M. Patrice SIMON, le Directeur par intérim de l'Unité FR3459 intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'Énergie (RS2E), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 25/06/2025 - - DEC251110DR18..... p.307

Instituts

2025

Décision portant modification de la décision n° DEC251290DAJ portant délégation de signature à M. Fabrice Boudjaba, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 29/08/2025 - - DEC251515DAJ..... p.309

07.04. Décisions tarifaires

DR10

2025

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Insectarium relevant de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 26/08/2025 - - DEC251584DR10..... p.310

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Insectarium relevant de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) - 25/08/2025 - - DEC251538DR10..... p.312

DR13

2025

Décision relative à la tarification simplifiée (non auditable) des prestations de l'unité UAR3426 BioCampus Montpellier, plateforme Vésicules Extracellulaires Montpellier « VEM »

Tarification simplifiée à partir du 01/09/2025

- 30/07/2025 - - DEC251228DR13..... p.315

Décision relative à la tarification simplifiée des prestations de l'unité UAR3426 BioCampus

Montpellier, pour le plateau qPCR de la plateforme Montpellier GenomiX « MGX »

Tarification simplifiée à partir du 01/09/2025 - 31/07/2025 - - DEC251229DR13..... p.317

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2025

Décision de nomination d'une représentante titulaire de l'administration à la commission consultative paritaire n°2 compétente pour les agents contractuels recrutés par le Centre national de la recherche scientifique pour effectuer des activités d'accompagnement de la recherche - 29/08/2025 - -

DEC251510DRH..... p.319

Décision portant nomination d'une représentante suppléante de l'Administration à la Commission administrative paritaire n°2

- 29/08/2025 - - DEC251482DRH..... p.320

Décision portant remplacement d'un représentant du personnel titulaire à la commission administrative paritaire n°3

- 29/08/2025 - - DEC251483DRH..... p.321

Décision portant nomination d'une représentante titulaire de l'Administration à la Commission administrative paritaire n° 1 - 29/07/2025 - - DEC251335DRH..... p.322

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. David Holcman - 16/07/2025 - -

DEC251152DRH..... p.324

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8205 intitulée Laboratoire NAVIER - 19/06/2025 - - DEC250901DR01..... p.327

DR06

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies (FEMTO-ST) - 30/01/2024 - - DEC250608DR06..... p.329

Décision confiant à Yannick Barthe l'exécution d'une mission temporaire - 09/07/2025 - -

DEC251211MPES..... p.330

NOTE A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES REGIONAUX

Objet : appréciation des demandes ou déclarations d'exercice d'activités d'enseignement au titre d'un cumul d'activités à titre accessoire

XXXX

La circulaire n° CIR220298DRH du 1^{er} mars 2022 modifiée relative aux cumuls d'activités et à l'exercice d'activités privées dans le cadre d'une cessation temporaire ou définitive de fonctions précise les conditions dans lesquelles l'agent public a la possibilité d'exercer une activité privée lucrative en sus de son activité au CNRS, notamment dans le cadre d'un cumul d'activités à titre accessoire, sous réserve d'en obtenir l'autorisation, ou de la déclarer, selon le cas d'espèce.

Comme l'indique la circulaire n° CIR220298DRH du 1^{er} mars 2022 susmentionnée, l'exercice de cette activité ne doit pas porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service. Le caractère accessoire de l'activité doit être apprécié au cas par cas. À ce titre, il doit être tenu compte de la nature de l'activité, du temps qui lui sera consacré ainsi que de la rémunération accordée à ce titre.

La présente note a pour objet de fixer les lignes directrices de gestion du CNRS en matière d'appréciation du caractère accessoire de l'activité d'enseignement réalisée dans le cadre d'un cumul d'activités à titre accessoire auprès d'un établissement public ou privé, notamment au regard de la quotité de temps qui lui y est consacrée¹.

Pour apprécier le caractère accessoire d'une activité d'enseignement, il convient de prendre en considération que le temps de travail annuel de référence des enseignants-chercheurs est constitué pour moitié, par des services d'enseignement d'une durée annuelle égale à 128 heures de cours magistraux ou 192 heures de travaux dirigés (ou toute autre combinaison équivalente) et pour moitié, par une activité de recherche².

Ainsi, les demandes ou déclarations d'exercice d'activités d'enseignement dans le cadre d'un cumul d'activités à titre accessoire qui ne dépassent pas 43 heures d'enseignement en cours magistraux (CM) ou 64 heures de travaux dirigés (TD) ou toute autre combinaison équivalente, par année universitaire, c'est-à-dire le tiers des obligations d'enseignement des enseignants-chercheurs, seront considérées comme étant bien accessoires par rapport à l'activité principale de l'agent et pourront être accueillies favorablement.

En revanche, celles qui dépassent ces quotités de temps devront, sauf cas particulier, être refusées car considérées comme étant non accessoires.

¹ S'agissant de lignes directrices de gestion, pour la mise en œuvre de celle-ci vis à vis des demandes individuelles, il conviendra de procéder à un examen particulier de chaque cas d'espèce.

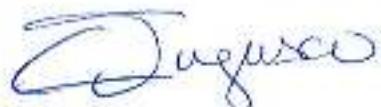
² Cf. dispositions du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Concernant l'exercice d'activités d'enseignement dans le cadre d'un cumul d'activités à titre accessoire déjà autorisé dépassant la limite annuelle de 43 heures CM ou 64 heures TD, il n'y a pas lieu de retenir les décisions prises. En revanche, sous réserve de l'examen particulier effectué par vos services, il conviendra de préciser dans les meilleurs délais aux agents concernés que cette limite s'appliquera lors du renouvellement annuel de leur autorisation.

La direction des ressources humaines se tient à votre disposition pour toutes précisions.

La directrice des ressources humaines, par intérim

Gaonelle INGUSCIO



DEC251061DSFIM

Décision portant acceptation du don consenti par la Fondation de France agissant au nom et pour le compte du Fonds Inkermann

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons ;

Vu la convention de mécénat de la Fondation de France agissant pour le compte du Fonds Inkermann pour le projet « NAMOCARE » à la date du 19/06/2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est accepté, le don consenti au laboratoire d'imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT, UMR6030), dirigé par Madame Myriam BERNAUDIN, par la Fondation de France, afin de soutenir le projet « NAMOCARE ».

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19/08/2025

Antoine PETIT

DEC251292DSFIM

Décision portant rémunération des rapporteurs et personnalités extérieures au CNRS, membres de la commission permanente des achats du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC251016DAJ relative à la commission permanente des achats du CNRS,

Vu l'instruction INS251264DSFIM relative à la mise en œuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le montant de l'indemnisation forfaitaire allouée par dossier au membre rapporteur de la Commission permanente des achats (CPA) est fixé comme suit :

- 550 euros brut.

Article 2. - Le montant de l'indemnisation forfaitaire allouée par dossier à une personnalité qualifiée extérieure invitée à la CPA est fixé comme suit :

- 1 000 euros brut.

Article 3. - Le paiement de l'indemnisation intervient après service fait. Le service fait est justifié par la participation effective de la personnalité extérieure sollicitée à la CPA, précédée le cas échéant de l'envoi du rapport ou des observations émises par la personnalité extérieure sollicitée.

Article 4. - Dispositions finales

I. Abrogation

La présente décision abroge la décision n°07R241DFI du 29 novembre 2007 portant rémunération des rapporteurs et personnalités extérieures au CNRS, membres de la commission permanente des achats (CPA).

II. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} août 2025. Ses dispositions sont applicables aux CPA qui ont lieu après cette date.

III. Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251499DAJ

Décision portant nomination de Mme Florence de Launet aux fonctions de directrice de CNRS formation entreprises (DCFE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} septembre 2025, Mme Florence de Launet est nommée aux fonctions de directrice de CNRS formation entreprises (DCFE).

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251508DAJ

Décision portant nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur données, analyses et prospective pour l'innovation par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - A compter du 1^{er} septembre 2025, M. Mehdi Gmar est nommé aux fonctions de directeur données, analyses et prospective pour l'innovation par intérim.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251369DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Le Bas aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SeRI) de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de secrétaire générale de la direction des ressources humaines exercées par Mme Hélène Le Bas, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 – A compter de cette même date, Mme Hélène Le Bas, ingénierie de recherche, est nommée aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SeRI) de la direction des ressources humaines.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251370DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Christiane Enamé Nkwane aux fonctions de responsable « Attractivité » de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SeRI) de la direction des ressources humaines exercées par Mme Christiane Enamé Nkwane, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 – A compter de cette même date, Mme Christiane Enamé Nkwane, ingénierie de recherche, est nommée aux fonctions de responsable « Attractivité » de la direction des ressources humaines.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251355DAJ

Décision portant fin de fonctions du directeur général délégué aux ressources et nomination du directeur général délégué aux ressources par intérim et de l'adjointe au directeur général délégué aux ressources par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 16 juillet 2025 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur général délégué aux ressources exercées par M. Christophe Coudroy, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 - A compter de cette même date, M. Philippe Burdet est nommé aux fonctions de directeur général délégué aux ressources par intérim et Mme Claire Werlen est nommée aux fonctions d'adjointe au directeur général délégué aux ressources par intérim.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251259DR01

Décision portant nomination de M. Vincent Robert aux fonctions de responsable du pôle systèmes d'information du Service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220185DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M^{me} Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} août 2025, M. Vincent Robert, ingénieur d'études de classe normale, est nommé responsable du pôle systèmes d'information du Service mutualisé d'Île-de-France.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 8 juillet 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC251106DR01

Décision portant nomination de M. Nadim Kassis aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Nadim Kassis, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée, du 8 au 10 avril 2002 et du 14 au 16 mai 2002 par la délégation Ile-de-France Meudon ayant assuré la formation,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Nadim Kassis, assistant ingénieur, est renouvelé assistant de prévention au sein de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA).

M. Nadim Kassis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nadim Kassis est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Paris Cité
Édouard Kaminski

Visa du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
Didier Samuel

Le directeur d'unité
Christophe Magnan

DEC250906DR01

Décision portant nomination de M. Adrien Boussaguet aux fonctions d'adjoint à la responsable du service partenariat et valorisation de la Délégation régionale Ile-de-France Villejuif

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220185DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M^{me} Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} juin 2025, M. Adrien Boussaguet, ingénieur d'études de classe normale, est nommé adjoint à la responsable du service partenariat et valorisation de la Délégation régionale Ile-de-France Villejuif.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} juin 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC251085DR01

Décision portant nomination de Mme Justine Renault aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Justine Renault, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée, les 10, 11, 20 et 21 octobre 2022 et les 24 et 25 novembre 2022 par le Muséum National d'Histoire Naturelle ayant assuré la formation,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Justine Renault, assistante ingénierie, est renouvelée assistante de prévention au sein de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA).

Mme Justine Renault exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Justine Renault est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Paris Cité
Édouard Kaminski

Visa du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
Didier Samuel

Le directeur d'unité
Christophe Magnan



DEC250690INS2I

Décision portant nomination de KESNER Delia aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Adeline NAZARENKO, directrice

DECIDE :

Article 1^e

KESNER Delia, professeure des universités, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 25 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques KESNER Delia est en charge la thématique « ERC ».

Article 3

KESNER Delia demeure rattachée à l'Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) - UMR8243 relevant de la délégation Ile-de-France Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHLIH

DEC248786JNS21

Décision portant nomination de MAGNIEN Clémence aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

DECIDE :

Article 1^{er}

MAGNIEN Clémence, Directrice de recherche de 1^e classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, MAGNIEN Clémence est en charge de la thématique « Parité ».

Article 3

MAGNIEN Clémence demeure rattachée au LIP6 — UMR7606 relevant de la délégation Paris Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC251327DR02

Décision portant nomination de Mme Ha Thanh Thao Tran aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2506 intitulée UAR PROGEDO

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249115DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UAR2506 intitulée UAR PROGEDO, dont le directeur est M. Nicolas Sauger ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Ha Thanh Thao Tran, technicienne, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à La Maison Poincaré, du 07/10/2024 au 09/10/2024 et du 06/11/2024 au 08/11/2024 par la délégation Paris-Centre du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Ha Thanh Thao Tran est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR25060 intitulée UAR PROGEDO.

Mme Ha Thanh Thao Tran exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ha Thanh Thao Tran est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/07/2025

Le directeur d'unité
Nicolas Sauger

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250566DR02

Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8261 Expression Génétique Microbienne (EGM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne, dont le directeur est M. Ciarán Condon ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 31/01/2025 ;

Considérant que Mme Laëtitia Gilet, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Laëtitia Gilet est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne.

Mme Laëtitia Gilet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laëtitia Gilet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2025

Le directeur d'unité
Ciarán Condon

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250545DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas Vogt, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer dont le directeur est M. Antonin Morillon ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC212551DR02 du 22/07/2021, nommant M. Nicolas Vogt aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 18/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 28/06/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, exercées par M. Nicolas Vogt.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2025

Le directeur d'unité
Antonin Morillon

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250583DR02

Décision portant nomination de Mme Valérie Albin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulé Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris, dont le directeur est M. Emmanuel Lacôte ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08/04/2025 ;

Considérant que Mme Valérie Albin, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle les 11-12/03/2010 et les 1^{er}-2-8-9/04/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Valérie Albin est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris.

Mme Valérie Albin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie Albin est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Emmanuel Lacôte

Visa du directeur de Chimie ParisTech PSL
Christian Lerminiaux

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250552DR02

Décision portant nomination de Mme Hélène Virlouvet-Almeida aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures (PROCLAC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, dont la directrice est Mme Nuria De Castilla ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 04/03/2025 ;

Considérant que Mme Hélène Virlouvet-Almeida, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS les 06-08-09/03/2023 et du 04/04/2023 au 06/04/2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Hélène Virlouvet-Almeida est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures.

Mme Hélène Virlouvet-Almeida exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène Virlouvet-Almeida est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2025

La directrice d'unité
Nuria De Castilla

Visa de l'administrateur du Collège de France
Thomas Römer

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250586DR02

Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris (IAP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, dont la directrice est Mme Kumiko Kotera ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 03/03/2025 ;

Considérant que M. Christophe Gobet, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 25/04/2000 au 27/04/2000 et du 23/05/2000 au 25/05/2000 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Christophe Gobet est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris.

M. Christophe Gobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Gobet est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2025

La directrice d'unité
Kumiko Kotera

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250585DR02

Décision portant nomination de Mme Nadia Ndibu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris (IAP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, dont la directrice est Mme Kumiko Kotera ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 03/03/2025 ;

Considérant que Mme Nadia Ndibu, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à La Maison Poincaré, du 07/10/2024 au 09/10/2024 et du 06/11/2024 au 08/11/2024 par la délégation Paris-Centre du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Nadia Ndibu est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris.

Mme Nadia Ndibu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nadia Ndibu est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2025

La directrice d'unité
Kumiko Kotera

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250594DR02

Décision portant nomination de M. Daniel Rose aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8235 Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE), dont le directeur est M. Hubert Perrot ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 31/03/2025 ;

Considérant que M. Daniel Rose, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 10/10/2006 au 16/11/2006 (37,5 heures);

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Daniel Rose est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8235 Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques.

M. Daniel Rose exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Daniel Rose est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/04/2025

Le directeur d'unité
Hubert Perrot

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250526DR02

Décision portant nomination de Mme Céline Adam aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3244 Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, dont le directeur est M. Antoine Morillon ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 22/11/2024 ;

Considérant que Mme Céline Adam, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 03/03/2025 au 05/03/2025 et du 31/03/2025 au 02/04/2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 03/04/2025, Mme Céline Adam est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer.

Mme Céline Adam exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Adam est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2025

Le directeur d'unité
Curie
Antoine Morillon

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut
Alain Puisieux

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250564DR02

Décision portant cessation de M. Saravuth Ngo aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne (EGM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne, dont le directeur est M. Ciaran Condon ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

Vu la décision DEC212620DR02 en date du 30/09/2021 nommant M. Saravuth Ngo, aux fonctions de conseiller en radioprotection à compter du 30/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

Il est mis fin aux fonctions de conseiller en radioprotection exercées par M. Saravuth Ngo, au sein de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne, à compter du 01/06/2025.

Article 2 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/04/2025

Le directeur d'unité
Ciaran Condon

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250340DR02

Décision portant nomination de M. Hugues Ringuenet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement, dont le directeur d'unité est monsieur Richard Taïeb ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 07/02/2025 ;

Considérant que M. Hugues Ringuenet, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2004 au 12/02/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Hugues Ringuenet est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement.

M. Hugues Ringuenet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugues Ringuenet est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/03/2025

Le directeur d'unité
Richard Taïeb

DEC251050DR02

Décision portant nomination de M. Christophe Hélary aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris, dont la directrice est Mme Corinne Chanéac ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 30/04/2025 ;

Considérant que M. Christophe Hélary, ingénieur de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS le 15/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Christophe Hélary est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris.

M. Christophe Hélary exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Hélary est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/06/2025

La directrice d'unité
Corinne Chanéac

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250584DR02

Décision portant nomination de Mme Nadia Touati aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulé Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris, dont le directeur est M. Emmanuel Lacôte ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08/04/2025 ;

Considérant que Mme Nadia Touati, ingénierie de recherche, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 06/11/2019 au 08/11/2019 et du 25/11/2019 au 27/11/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2025, Mme Nadia Touati est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris.

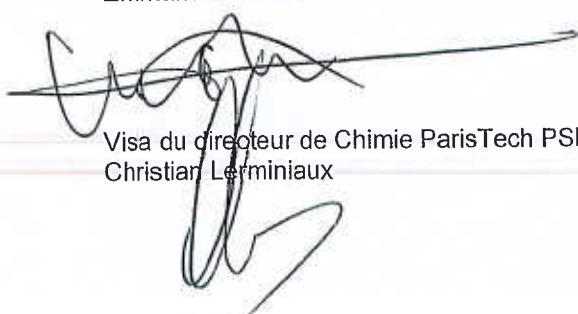
Mme Nadia Touati exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nadia Touati est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Emmanuel Lacôte


Visa du directeur de Chimie ParisTech PSL
Christian Lerminiaux

Pour le délégué régional de la circonscription
Paris-Centre régional
Visa du délégué régional de la circonscription
Christophe Gaud
Délégué régional adjoint
Marjolaine ROBILLARD

DEC250800DR02

Décision portant nomination de Mme Hua Yu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249116DGDS du 20/12/2024 portant prorogation de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY, dont le directeur est M. José Arturo Londono Vallejo ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 05/03/2025 ;

Considérant que Mme Hua Yu, ingénierie d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 26/05/2010 au 28/05/2010 et du 28/06/2010 au 30/06/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Hua Yu est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY.

Mme Hua Yu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hua Yu est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/05/2025

Le directeur d'unité
José Arturo Londono Vallejo

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux Christophe

DEC251049DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Génois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris, dont la directrice est Mme Corinne Chanéac ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 30/04/2025 ;

Considérant que Mme Isabelle Génois, assistante ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2025, Mme Isabelle Génois est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris.

Mme Isabelle Génois exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Génois est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

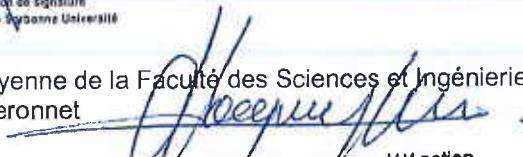
Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

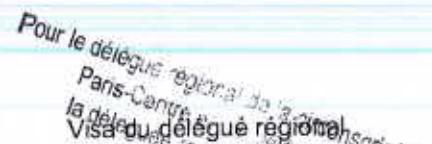
Fait à Paris, le 20/06/2025

La directrice d'unité
Corinne Chanéac

Corinne CHANEAC
Directrice
Laboratoire Chimie de la Matière Condensée de Paris
Bureau de dépôtation de signature
UMR 7574 CNRS - Sorbonne Université

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet


Pour la Doyenne et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
Faculté des Sciences et Ingénierie
Cathérine HOCQUINGHEN


Pour le délégué régional
Paris-Center
Visa du délégué régional
Christophe Giraud
Signature
Signature
Signature

Marjolaine BAILLAR

DEC250513DR02

Décision portant nomination de Mme Jamila Méliani aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, dont le directeur est M. Marwan Rashed ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 21/02/2025 ;

Considérant que Mme Jamila Méliani, technicienne, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 26/05/2008 au 28/05/2008 et du 23/06/2008 au 25/06/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Jamila Méliani est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique.

Mme Jamila Méliani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jamila Méliani est placée sous l'autorité du directeur d'unité de l'UMR8061, Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2025

Le directeur d'unité
Marwan Rashed

Visa de la Doyenne de la Faculté des Lettres

Visa du délégué régional

DEC250610DR02

Décision portant nomination de M. Djamal Gacemi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, dont le directeur est M. Jean-Marc Berroir ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/04/2025 ;

Considérant que M. Djamal Gacemi, ingénieur de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à La Maison Poincaré, du 07/10/2024 au 09/10/2024 et du 06/11/2024 au 08/11/2024 par la délégation Paris-Centre du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Djamal Gacemi est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS.

M. Djamal Gacemi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Djamal Gacemi est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Jean-Marc Berroir

Visa du délégué régional
PSL
Christophe Giraud

Visa du directeur de l'ENS-
Frédéric Worms

DEC250613DR02

Décision portant nomination de M. Claude Dodray aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, dont le directeur est M. Jean-Marc Berroir ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/04/2025 ;

Considérant que M. Claude Dodray, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par PSL du 24/02/2020 au 26/02/2020, du 03/03/2020 au 04/03/2020 et le 12/11/2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Claude Dodray est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS.

M. Claude Dodray exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude Dodray est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Jean-Marc Berroir

Visa du délégué régional
PSL
Christophe Giraud

Visa du directeur de l'ENS-
Frédéric Worms

Décision portant nomination de Mme Anastasia Da Silva Rocha aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7221 Physiologie Moléculaire et adaptation**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249121DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, dont le directeur est M. Laurent Sachs ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 13/03/2025 ;

Considérant que Mme Anastasia Da Silva Rocha, technicienne, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le Museum les 5-12-13/10/2018, les 09-10/11/2018 et par le CNRS les 11 avril matin, le 12 avril après-midi et le 17/05/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Anastasia Da Silva Rocha est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation.

Mme Anastasia Da Silva Rocha exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anastasia Da Silva Rocha est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/04/2025

Le directeur d'unité
Laurent Sachs

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Visa du président du Muséum national d'histoire naturelle
Gilles Bloch

DEC250534DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Marie Chassot, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7587 intitulée Institut Langevin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7587 intitulée Institut Langevin dont le directeur est M. Yannick De Wilde ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC234113DR02 du 27/03/2023, nommant M. Jean-Marie Chassot aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/05/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7587 intitulée Institut Langevin, exercées par M. Jean-Marie Chassot.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/04/2025

Le directeur d'unité
Yannick De Wilde

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250607DR02

Décision portant nomination de M. Philippe Simon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249133DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques, dont le directeur est M. Marc Fontecave ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du 03/03/2025 ;

Considérant que M. Philippe Simon, ingénieur de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 05/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012 et par la délégation Paris-Centre du CNRS les 30/04/2020 (durée 3h) et 17/09/2020 (durée 3h) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Philippe Simon est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques.

M. Philippe Simon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe Simon est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/04/2025

Le directeur d'unité
Marc Fontecave

Visa de l'administrateur du Collège de France
Thomas Römer

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250777DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Gaël Coupin, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8552 Laboratoire Kastler Brossel (LKB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel dont le directeur est M. Nicolas Treps ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC190982DR02 du 18/03/2019, nommant M. Gaël Coupin aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 15/05/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, exercées par M. Gaël Coupin.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/05/2025

Le directeur d'unité
Nicolas Treps

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250510DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Thomas Corpet, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC193279DR02 du 11/03/2020, nommant M. Thomas Corpet aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 13/05/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/06/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine, exercées par M. Thomas Corpet.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/04/2025

La directrice d'unité
Muriel Le Roux

Visa du délégué régional
Christophe Giraud
CNRS
Délégation Paris-Centre
Service prévention, sécurité et patrimoine
15, rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

IHMC - UMR 8066
Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine
(Université Paris 1 - CNRS - ENS)
45 rue d'Ulm - 75005 PARIS

Muriel Le Roux -
Muriel LE ROUX, Directrice

DEC250553DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Bellier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7534 Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision, dont le directeur est M. Mathieu Lewin ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 04/02/2025 ;

Considérant que Mme Isabelle Bellier, ingénierie d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 12/11/2013 au 14/11/2013 et du 11/12/2013 au 13/12/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Isabelle Bellier est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision.

Mme Isabelle Bellier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Bellier est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2025

Le directeur d'unité
Mathieu Lewin

Décision portant nomination de Mme Véronique Marsaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT (CONCERT)**LES DIRECTEURS D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249118DGDS du 20/12/2024 portant création de l'unité n° EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT, dont le directeur est M. Olivier Ayrault ;

Vu la décision n° 249116DGDS du 20/12/2024 portant prorogation de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY, dont le directeur est M. José Arturo Londono Vallejo ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 05/03/2025 ;

Considérant que Mme Véronique Marsaud, ingénierie de recherche, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 10/04/2018 au 12/04/2018 et du 15/05/2018 au 17/05/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Véronique Marsaud est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT.

Mme Véronique Marsaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Marsaud est placée sous l'autorité du directeur d'unité de l'EMR8001, Children's ONCology rEseaRch uniT.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/05/2025

Le directeur d'unité EMR8001
Olivier Ayrault

Le directeur d'unité UMR3347
José Arturo Londono Vallejo

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie Visa du délégué régional
Alain Puisieux Christophe Christophe Giraud

DEC250582DR02

Décision portant nomination de M. Antoine Seyeux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulé Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris, dont le directeur est M. Emmanuel Lacôte ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08/04/2025 ;

Considérant que M. Antoine Seyeux, ingénieur de recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 03/03/2025 au 05/03/2025 et du 31/03/2025 au 02/04/2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 03/04/2025, M. Antoine Seyeux est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris.

M. Antoine Seyeux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antoine Seyeux est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Emmanuel Lacôte

Visa du directeur de Chimie ParisTech PSL
Christian Lerminiaux

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC251063DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent Klein, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7159 Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques, dont le directeur est M. Jean-Benoît Charrassin ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC150567DR02 du 06/02/2015, nommant M. Vincent Klein aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/04/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques, exercées par M. Vincent Klein.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/06/2025

Le directeur d'unité
Jean-Benoît Charrassin

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250611DR02

Décision portant nomination de M. Olivier Andrieu aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, dont le directeur est M. Jean-Marc Berroir ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/04/2025 ;

Considérant que M. Olivier Andrieu, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Olivier Andrieu est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS.

M. Olivier Andrieu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Andrieu est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Jean-Marc Berroir

Visa du délégué régional
PSL
Christophe Giraud

Visa du directeur de l'ENS-
Frédéric Worms

DEC250525DR02

Décision portant nomination de M. Bertrand Darly aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon, dont le directeur est M. Guillaume Carré ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Bertrand Darly, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 03/03/2025 au 05/03/2025 et du 31/03/2025 au 02/04/2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 03/04/2025, M. Bertrand Darly est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon.

M. Bertrand Darly exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bertrand Darly est placé sous l'autorité du directeur d'unité de l'UMR8173 Chine, Corée, Japon.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2025

Le directeur d'unité
Guillaume Carré

Visa du président de l'EHESS
Romain Huret

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250567DR02

Décision portant nomination de Mme Rénette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8226 intitulé Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes (LBMCE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, dont le directeur est M. Mickael Cohen ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 03/02/2025 ;

Considérant que Mme Rénette Saint-Fort, ingénierie d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif les 15-16-17/10/2018 et les 7-8-9/11/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Rénette Saint-Fort est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes.

Mme Rénette Saint-Fort exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rénette Saint-Fort est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Mickael Cohen

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250606DR02

Décision portant nomination de Mme Murielle Lombard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249133DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques, dont le directeur est M. Marc Fontecave ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du 03/03/2025 ;

Considérant que Mme Murielle Lombard, chargée de recherches, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le Collège de France du 16/05/2018 au 14/06/2018 (durée 36,25 heures) et par la délégation Paris-Centre du CNRS les 30/04/2020 (durée 3h) et 17/09/2020 (durée 3h) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Murielle Lombard est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques.

Mme Murielle Lombard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Murielle Lombard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/04/2025

Le directeur d'unité
Marc Fontecave

DEC251045DR02

Décision portant nomination de Mme Coralie Fouquet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8265 intitulée Neuro-SU

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant création de l'unité n° UMR8265 intitulée Neuro-SU, dont la directrice est Mme Laure Rondi-Reig ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 03/02/2025 ;

Considérant que Mme Coralie Fouquet, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Coralie Fouquet est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8265 intitulée Neuro-SU.

Mme Coralie Fouquet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Coralie Fouquet est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/06/2025

La directrice d'unité
Laure Rondi-Reig

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250568DR02

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Demey aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2051 intitulée Spectrométrie de Masse Biologique et Protéomique (SMBP ESPCI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249115DGDS du 20/12/2024 portant création de l'unité n° UAR2051 intitulée Spectrométrie de Masse Biologique et Protéomique, dont la directrice est Mme Joëlle Vinh ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 20/01/2025 ;

Considérant que Mme Emmanuelle Demey, ingénierie d'études a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et par l'Institut Curie les 28 et 30/01/2009 et du 10/03/2009 au 13/03/2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Emmanuelle Demey, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2051 intitulée Spectrométrie de Masse Biologique et Protéomique.

Mme Emmanuelle Demey, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emmanuelle Demey est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

La directrice d'unité
Joëlle Vinh

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris PSL
Vincent Croquette

DEC250918DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Subbarao Bassava, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7193 Institut des sciences de la Terre Paris (ISTEP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris, dont le directeur est M. Loïc Labrousse ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC190860DR02 du 08/03/2019, nommant M. Subbarao Bassava aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 30/06/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris, exercées par M. Subbarao Bassava.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/06/2025

Le directeur d'unité
Loïc Labrousse

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250544DR02

Décision portant nomination de Mme Marine Pénicaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8155 Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, dont le directeur est M. Matthias Hayek ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 28/03/2025 ;

Considérant que Mme Marine Pénicaud, technicienne, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 10/04/2018 au 12/04/2018 et du 15/05/2018 au 17/05/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Marine Pénicaud est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale.

Mme Marine Pénicaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marine Pénicaud est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2025

Le directeur d'unité
Matthias Hayek

Visa de l'administrateur du Collège de France
Thomas Römer

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Décision portant nomination de Mme Hua Yu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT (CONCERT)**LES DIRECTEURS D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249118DGDS du 20/12/2024 portant création de l'unité n° EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT, dont le directeur est M. Olivier Ayrault ;

Vu la décision n° 249116DGDS du 20/12/2024 portant prorogation de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY, dont le directeur est M. José Arturo Londono Vallejo ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 05/03/2025 ;

Considérant que Mme Hua Yu, ingénierie d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 26/05/2010 au 28/05/2010 et du 28/06/2010 au 30/06/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Hua Yu est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° EMR8001 intitulée Children's ONCology rEseaRch uniT.

Mme Hua Yu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hua Yu est placée sous l'autorité du directeur d'unité de l'EMR8001, Children's ONCology rEseaRch uniT.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/05/2025

Le directeur d'unité EMR8001
Olivier Ayrault

Le directeur d'unité'UMR3347
José Arturo Londono Vallejo

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux Christophe

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Sept. 2025 / p.82

Décision portant nomination de Mme Véronique Marsaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249116DGDS du 20/12/2024 portant prorogation de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY, dont le directeur est M. José Arturo Londono Vallejo ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 05/03/2025 ;

Considérant que Mme Véronique Marsaud, ingénierie de recherche, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 10/04/2018 au 12/04/2018 et du 15/05/2018 au 17/05/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Véronique Marsaud est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR3347 intitulée Signalisation, radiobiologie et cancer - ORSAY.

Mme Véronique Marsaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Marsaud est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/05/2025

Le directeur d'unité
José Arturo Londono Vallejo

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux Christophe

DEC250612DR02

Décision portant nomination de Mme Laura Baron-Ledez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, dont le directeur est M. Jean-Marc Berroir ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/04/2025 ;

Considérant que Mme Laura Baron-Ledez, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du 05/02/2024 au 07/02/2024 et du 11/03/2024 au 13/03/2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Laura Baron-Ledez est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS.

Mme Laura Baron-Ledez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laura Baron-Ledez est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Jean-Marc Berroir

Visa du délégué régional
PSL
Christophe Giraud

Visa du directeur de l'ENS-
Frédéric Worms

DEC251231DR02

Décision portant nomination de Mme Valérie Marvaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, dont le directeur est M. Matthieu Sollogoub ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08/04/2025 ;

Considérant que Mme Valérie Marvaud, directrice de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Normandie du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Valérie Marvaud est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire.

Mme Valérie Marvaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie Marvaud est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/07/2025

Le directeur d'unité
Matthieu Sollogoub

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250614DR02

Décision portant nomination de M. Bertrand Ducos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, dont le directeur est M. Jean-Marc Berroir ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/04/2025 ;

Considérant que M. Bertrand Ducos, ingénieur de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS les 11 et 12/12/2006 et du 08/01/2007 au 10/01/2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, M. Bertrand Ducos est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS.

M. Bertrand Ducos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bertrand Ducos est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/04/2025

Le directeur d'unité
Jean-Marc Berroir

Visa du délégué régional
PSL
Christophe Giraud

Visa du directeur de l'ENS-
Frédéric Worms

DEC250550DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Solange Rogue, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant création de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie dont la directrice est Mme Hélène Aji ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC222980DR02 du 12/12/2022, nommant Mme Solange Rogue aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 18/11/2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/04/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, exercées par Mme Solange Rogue.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/04/2025

La directrice d'unité
Hélène Aji

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250643DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7099 intitulée Biochimie des protéines membranaires (BPM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7099 intitulée Biochimie des protéines membranaires, dont le directeur est M. Martin Picard ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujexions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources non scellées, incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles, délivré à Mme Sandrine Masscheleyn, le 08/09/2022 par la Cerap ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 01/01/2025 et jusqu'au 14/09/2027, Mme Sandrine Masscheleyn, ingénieur d'études, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° UMR7099 intitulée Biochimie des protéines membranaires.

Article 2 - Missions¹

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

Mme Sandrine Masscheleyn exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/04/2025

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional

Christophe Giraud

DEC250520DR02

Décision portant nomination de Mme Maria Agustina Ronco aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8582 Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités, dont la directrice est Mme Alfonsina Bellio ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 19/09/2024 ;

Considérant que Mme Maria Agustina Ronco, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 03/03/2025 au 05/03/2025 et du 31/03/2025 au 02/04/2025.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 03/04/2025, Mme Maria Agustina Ronco est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités.

Mme Maria Agustina Ronco exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maria Agustina Ronco est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2025

La directrice d'unité
Alfonsina Bellio

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC251227DR02

Décision portant nomination de Mme Nathalie Durand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, dont le directeur est M. Matthieu Sollogoub ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 08/04/2025 ;

Considérant que Mme Nathalie Durand, ingénierie de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Normandie du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Nathalie Durand est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire.

Mme Nathalie Durand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Durand est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/07/2025

Le directeur d'unité
Matthieu Sollogoub

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250470DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sandrine Zanna, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC192689DR02 du 11/10/2019, nommant Mme Sandrine Zanna aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/04/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris, exercées par Mme Sandrine Zanna.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/03/2025

Le directeur d'unité
Emmanuel Lacote

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

DEC250706IN2P3

Décision portant nomination de Souleymane Kamara aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Souleymane Kamara, ingénieur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2027.

Sa mission a pour objet de faciliter le processus de collaboration partenariale auprès des acteurs académiques ou socio-économiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Souleymane Kamara demeure affecté au Laboratoire de physique des 2 infinis - Irène Joliot-Curie à Orsay.

Article 2

Du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2027, M. Souleymane Kamara, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Gif-sur-Yvette.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC247017DR05

Décision portant nomination de M^{me} Lucie Joséphine Lavirotte aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2841 intitulée CNRS Images.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235485DAJ du 14 décembre 2023 portant nomination de Mme Adèle Vanot aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR2841 intitulée CNRS Images ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Lucie Joséphine Lavirotte, Assistante Ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée à Paris, du 5 au 7 février 2024 (1^{ère} session) et du 11 au 13 mars 2024 (2^{nde} session) par le CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} avril 2024, M^{me} Lucie Joséphine Lavirotte, Assistante Ingénierie, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2841 intitulée CNRS Images.

M^{me} Lucie Joséphine Lavirotte exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Lucie Joséphine Lavirotte, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon le 05/04/2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Adèle Vanot

Visa de la déléguée régionale
Catherine Larroche



Adèle VANOT
Directrice de CNRS Images
0322-UAR 2841



Décision portant nomination de M. Jean-Yves MARION aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-893 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnités créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition du directeur des relations avec les entreprises par intérim :

DECIDE :

Article 1^e

M. Jean-Yves MARION, Professeur des Universités est nommé délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026

La quotité consacrée à cette mission est de 10% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), M. Jean-Yves MARION est en charge d'une part, de renforcer les liens entre le CNRS et les acteurs de la filière cybersécurité française et, d'autre part, d'accroître la compréhension mutuelle entre la recherche publique et ses partenaires industriels.

Article 3

M. Jean-Yves MARION demeure rattaché au Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) - UMR 7503 relevant de la délégation Régionale Centre Est (MOY600).

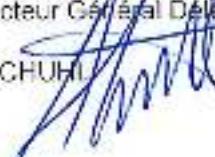
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 16 mai 2025

Pour le Président-Directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC250806IN2P3

Décision portant nomination de PORTEBOEUF-HOUSSAIS Sarah aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC259548IN2P3 du 18 février 2025 portant nomination de PORTEBOEUF-HOUSSAIS Sarah aux fonctions de déléguée scientifique en institut ;

Sur proposition de Madame Christelle Roy, Directrice de CNRS Nucléaire & Particules

DECIDE :

Article 1^{er}

PORTEBOEUF-HOUSSAIS Sarah, maître de conférences à l'université de Clermont Auvergne, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026.

La nouvelle quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), PORTEBOEUF-HOUSSAIS Sarah est en charge de la « Physique Hadronique ».

Article 3

PORTEBOEUF-HOUSSAIS Sarah demeure rattachée au Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne - UMR6533 à Aubière relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Décision portant nomination de Mme Karine FAURE aux fonctions de déléguée scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition du directeur des relations avec les entreprises par intérim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Karine FAURE, Directrice de recherche de 2^{ème} classe CNRS est nommée déléguée scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), Mme Karine FAURE est en charge d'identifier l'ensemble des compétences scientifiques existantes et des domaines prospectifs associés des laboratoires sous tutelle CNRS afin de proposer à la Direction des relations avec les entreprises une stratégie de valorisation et de partenariat transversale adaptée aux filières cosmétique-parfumerie et agroalimentaire.

Article 3

Mme Karine FAURE demeure rattachée à l'Institut des Sciences Analytiques, (ISA) - UMR 5280 relevant de la délégation Régionale Rhône-Auvergne (MOY700).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science



DEC251518DR07

Décision portant nomination de M. Romain BERNY aux fonctions de responsable du service prévention et sécurité de la délégation Rhône Auvergne (DR07).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC250463DAJ du 7 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Florence MORINEAU, déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne (DR07),

DECIDE :

Article 1^{er} – M. Romain BERNY, ingénieur de recherche, est nommé responsable du service prévention et sécurité de la délégation régionale à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

Pour le président-directeur général et par délégation,

La déléguée régionale,
Florence MORINEAU

DEC251303DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le code de la recherche - chapitre II : Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (Articles R322-1 à R322-33) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service développement professionnel de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

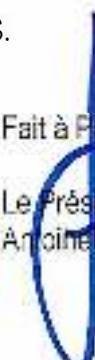
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 AOÛT 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC251213DRE

Décision portant fin de fonctions de M. Frédéric LEROUX aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de la directrice de la direction des relations avec les entreprises :

DECIDE :

Article 1^e

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juillet 2025, aux fonctions de M. Frédéric LEROUX, Directeur de recherche de 1^{re} classe CNRS, délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), appelé à d'autres fonctions.

Article 2

M. Frédéric LEROUX demeure rattaché au Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) – UMR 7042 relevant de la délégation Régionale Alsace (MÖY1000).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 9 juillet 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC250807IN2P3

Décision portant nomination de CHABERT Eric aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC259386IN2P3 du 18 février 2025 portant nomination de CHABERT Eric aux fonctions de délégué scientifique en institut ;

Sur proposition de Madame Christelle Roy, Directrice de CNRS Nucléaire & Particules

DECIDE :

Article 1^{er}

CHABERT Eric, maître de conférences à l'université de Strasbourg, est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules),

du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026.

La nouvelle quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), CHABERT Eric est en charge des « Jouvences LHC ».

Article 3

CHABERT Eric demeure rattaché à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - UMR7178 à Strasbourg relevant de la délégation 10 - Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

DEC251346DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Grégory NOEL et nomination de Monsieur Thomas JUND aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC245877DCIF du 2 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Grégory NOEL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques par lettre 2025/07/2028 du 22 juillet 2025 pour la désignation de M. Thomas JUND en qualité d'agent comptable secondaire du Centre national de la recherche scientifique délégation régionale « Alsace »

Vu, l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Grégory NOEL cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2

A cette même date, Monsieur Thomas JUND, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2025

Le Président-directeur général
Antoine PETIT

CNRS

Délégation Paris-Normandie
Direction générale déléguée aux ressources

Direction des comptes et de l'information financière
3, rue Michel-Ange 75194 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



DEC250514DR10

Décision portant nomination de Mme Aurore De Cauwer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7357 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7357 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Aurore De Cauwer, CDD, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Strasbourg, les 5, 6 et 7 mars 2025 et 1^{er}, 2 et 3 avril 2025 par la Délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 4 avril 2025, Mme Aurore De Cauwer, CDD, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7357 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube).

Mme Aurore De Cauwer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurore De Cauwer est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2025

Visa du délégué régional
Géraud Delorme

Visa de la présidente de l'Université de Strasbourg
Frédérique Berrod



Pour la Présidente et par délégation
la Directrice générale des services adjointe
de l'Université de Strasbourg

Anne-Catherine NORBERTI

Le directeur d'unité
Fabrice Heitz

DEC250410DR10

Décision portant nomination de M. Maxime Valentin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Maxime Valentin, technicien de recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Strasbourg, les 5, 6 et 7 mars 2025 et 1^{er}, 2 et 3 avril 2025 par la Délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 4 avril 2025, M. Maxime Valentin, technicien de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS).

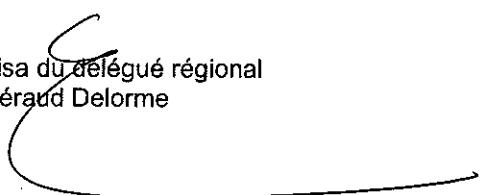
M. Maxime Valentin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Maxime Valentin est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2025

Visa du délégué régional
Gérard Delorme



Visa de la présidente de l'Université de Strasbourg
Frédérique Berrod



Pour la présidente et par délégation
la Directrice générale des services adjointe
de l'Université de Strasbourg

Anne-Catherine NORBERTI

Le directeur d'unité
Pierre Rabu



Pierre RABU
Directeur de l'NPCMS

DEC251039DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean Revilloud, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS nommant M. Bahram HOUCHMANDZADEH aux fonctions de directeur de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/06/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY exercées par M. Jean Revilloud.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18/06/2025

Le directeur d'unité
M. Bahram HOUCHMANDZADEH



Visa du délégué régional
M. Christophe MULLER

Pour le délégué régional empêché,
Christophe MULLER
L'adjointe au délégué régional
Sophie TRONIN-BORTHAUD



DEC250766DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Gregory Teste, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5001 intitulée IGE

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGS nommant M. Aurélien Dommergue aux fonctions de directeur de l'unité UMR5001 intitulée IGE ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5001 intitulée IGE exercées par M. Gregory Teste.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 13/06/25

Le directeur d'unité
M. Aurélien Dommergue

Aurélien DOMMERGUE
Directeur de l'IGE

Visa du délégué régional
M. Christophe Muller

Pour le délégué régional emporté
Pour la délégation
L'avis de l'IGE au délégué régional

Christophe TRONTIN-BERTHARD



DEC250884DR11

Décision portant nomination de M. Fabrice Pancher aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6274 intitulée IPAG

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR6274 intitulée IPAG et nommant M. Guillaume Dubus en qualité de directeur

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2016 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 19 juin 2025 ;

Considérant que M. Fabrice Pancher a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en collaboration avec les partenaires universités les 5, 6, 13 et 27/05/2025 ainsi que 8 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2025, M. Fabrice Pancher est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR6274 intitulée IPAG.

M. Fabrice Pancher exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabrice Pancher est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Grenoble, le 20 juillet 2025

Guillaume DUBUS
Directeur de l'IPAG
en charge de l'hygiène
et de la sécurité au travail

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional

Pour la délégué régional empêché,
Li par délégation

L'adjointe au délégué régional
Sophie TRONTIN-BERTHAUD

Visa du partenaire (le cas échéant)

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX



DEC250885DR11

Décision portant nomination de Mme. Catherine Bouchenot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR5588 intitulée Liphy et nommant M. Bahram HOUCHMANDZADEH en qualité de directeur

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du : 16 janvier 2025

Considérant que Mme. Catherine Bouchenot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en collaboration avec les partenaires universités les 5, 6, 13 et 27/05/2025

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/08/2025, Mme. Catherine Bouchenot est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR5588 intitulée LIPHY

Mme. Catherine Bouchenot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme. Catherine Bouchenot est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

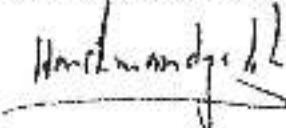
Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Grenoble le 02/06/2025

Le directeur d'unité

Mr Houchmandzadeh Bahram
Directeur

Laboratoire Interdisciplinaire de Physique



Visa du délégué régional


Le Délégué régional
Christophe J. MULLER



Visa du partenaire [le cas échéant]


Pour le Président de la délégation
Le Directeur de la Prévention des risques
Jean-Luc LACROIX

DEC250765DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Thierry Zampieri, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5821 intitulée LPSC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213907IN2P3 du 10/01/2022 nommant M. Laurent Derome aux fonctions de directeur de l'unité UMR5821 intitulée LPSC ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

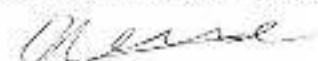
DECIDE :

Article 1^{er} – À compter du 19 mai 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5821 intitulée LPSC exercées par M. Thierry Zampieri.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait au LPSC, le 15 mai

Le Directeur du LPSC



Laurent DEROME

Le directeur d'unité
M. Laurent Derome



Visa du délégué régional
M. Christophe Müller



DEC250624DR11

Décision portant nomination de M. Sébastien Dycke aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5001 intitulée IGE

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Palti aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR5001 intitulée IGE et nommant M. Aurelien Dommèrgue en qualité de directeur

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que M. Sébastien Dycke a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Occitanie ouest les 13/03, 14/03, 27/03, 28/03, 07/04 et 08/04/2025

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2025, M. Sébastien Dycke est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR5001 intitulée IGE

M. Sébastien Dycke exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien Dycke est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Grenoble le 13/06/25

Le directeur d'unité



Aurélien DOMMERGUE

Directeur de l'IGE



Visa du délégué régional

Le Délégué régional
Christophe J. MULLER

Visa du partenaire [le cas échéant]

Pour le Président et sa délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

DEC251310DR12

Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM).

Vu la décision n° DEC250665INSB du 10 juin 2025 portant nomination de M. Éric CASCALES aux fonctions de directeur de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM).

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Christophe VERTHUY, Ingénieur d'Etudes, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille les 11-12 septembre 2023, 12-13 octobre 2023 et 23-24 novembre 2023 par le CNRS DR12.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 2 avril 2025, M. Christophe VERTHUY, Ingénieur d'Etudes, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM).

M. Christophe VERTHUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe VERTHUY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2025

Visa du délégué régional
Jérôme VITRE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Éric CASCALES

DEC251309DR12

Décision portant nomination de M. Hugo LE GUENNO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM).

Vu la décision n° DEC250665INSB du 10 juin 2025 portant nomination de M. Éric CASCALES aux fonctions de directeur de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM).

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Hugo LE GUENNO, Ingénieur d'Etudes, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille les 14-15/10/21, 15-16/11/21 et 02-03/12/21 par le CNRS DR12.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 2 avril 2025, M. Hugo LE GUENNO, Ingénieur d'Etudes, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), en remplacement de M. Robert ROUSIC.

M. Hugo LE GUENNO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugo LE GUENNO est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2025

Visa du délégué régional
Jérôme VITRE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Éric CASCALES

DEC251361DR13

Décision portant nomination de M. Sébastien MAS aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UAR3282 intitulée Observatoire de Recherche Montpelliérian de l'Environnement (OREME)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS du 01/01/2021 portant renouvellement de l'unité n° UAR3282 intitulée OREME,

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20/12/2024 portant nomination de Mme Agnès LEBRE aux fonctions de directrice de l'unité UAR3282 intitulée OREME ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie et Recherche option sources non scellées et sources scellées associées délivré à M. Sébastien MAS, le 28/03/22 par RPCS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 09/07/2025,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 09/07/2025 et jusqu'au 27/03/2027, M. Sébastien MAS, IR, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité UAR3282 intitulée OREME.

Article 2 - Missions¹

M. Sébastien MAS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29/07/2025

Visa du délégué régional

Laurent BARBIERI

Visa de l'établissement hébergeur,

Université de Montpellier,

M. le Président Philippe Augé

La directrice d'unité
Agnès LEBRE

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.



DEC251176DRE

Décision portant nomination de M. Philippe MIELE aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

Sur proposition de la Directrice de la direction des relations avec les entreprises

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe MIELE, Professeur des Universités Classe Exceptionnelle 2^{ème} échelon, est nommé délégué scientifique chimie et matériaux pour la filière eau auprès de la Direction des relations avec les entreprises, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 25% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique chimie et matériaux pour la filière eau, M. Philippe MIELE est en charge d'identifier dans son domaine de compétence, l'ensemble des forces scientifiques existantes et des domaines prospectifs associés des laboratoires sous tutelle CNRS. Il vient en appui au département filières stratégiques afin de proposer à la Direction des relations avec les entreprises une stratégie de valorisation et ce partenariat transversale adaptée à la filière eau.

Article 3

M. Philippe MIELE demeure rattaché.e à l'Institut européen des membranes (IEM) - UMR6635 relevant de la délégation Régionale Occitanie Est (MOY1300)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 9 juillet 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUTZ



DEC251212DRE

Décision portant nomination de Fabien PASCAL aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnités créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de la directrice de la direction des relations avec les entreprises :

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabien PASCAL, Professeur, Directeur adjoint de l'Institut d'Électronique et des Systèmes est nommé délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 30% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), M. Fabien PASCAL est en charge d'identifier l'ensemble des compétences scientifiques existantes et ces domaines prospectifs associés des laboratoires sous tutelle CNRS afin de proposer à la Direction des relations avec les entreprises (DRE) une stratégie de valorisation et de partenariat transversale adaptée à la filière aéronautique.

Article 3

M. Fabien PASCAL demeure rattaché à Institut d'Électronique et des Systèmes (IES) – UMR 5214 relevant de la délégation Régionale Occitanie Est (MOY1300).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*

Fait à Paris, le 1^{er} août 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC259872DR13

Décision portant nomination de M. Bernard FRAISSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR2041 intitulée UAR PAC Chimie Balard Montpellier.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 23.12.2023 portant création de l'unité UAR2041 intitulée PAC Chimie Balard ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Bernard FRAISSE, IR, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Meudon, du 08.04.2002 au 16.05.2002 par le CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01.01.2025, M. Bernard FRAISSE, IR, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR2041 intitulée PAC Chimie Balard.

M. Bernard FRAISSE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Bernard FRAISSE est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21/02/2025

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

La directrice d'unité
Benedicte PRELOT

DEC251472DR13

Décision portant nomination de M. Florent Laroche aux fonctions de responsable du Service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ du 23 Janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 16 Août 2025, M. Florent Laroche, IR, est nommé responsable du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18 Août 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Laurent Barbieri

DEC250322DR13

Décision portant nomination de M. Jean VIVIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5186 intitulée IRCL ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Jean VIVIER, IR, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Montpellier, du 20.01.2025 au 12.02.2025 par le CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 13.02.2025, M. Jean VIVIER, IR, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR5186 intitulée IRCL.

M. Jean VIVIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean VIVIER est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10/03/2025

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

La directrice d'unité
Florence MARCH

Visa du partenaire
Université Paul VALERY
Mme. La Présidente de l'Université Paul VALERY
Anne FRAISSE

DEC250331 INS21

Décision portant nomination de DA SILVA FERREIRA Afonso aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n ° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnaires créées par l'article 2 du décret n ° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n ° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n ° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

DECIDE :

Article 1^{er}

Afonso DA SILVA FERREIRA, directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 août 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 60 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, Afonso DA SILVA FERREIRA est en charge de la thématique « l'Union européenne ».

Article 3

DA SILVA FERREIRA Afonso demeure rattaché à l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) - UMR5505 relevant de la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Gén 'ral Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC251191DR15

Décision portant nomination de M. Jean-François Moni, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 3 juin 2025, M. Jean-François Moni, technicien de classe exceptionnel, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT).

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 3 juin 2025

Pour le président-directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Julie Déchanet-Merville



DEC251350DRE

Décision portant nomination de M. Cyril AYMONIER aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaire créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de la directrice de la direction des relations avec les entreprises ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyril AYMONIER, Directeur de recherche CNRS, est nommé délégué scientifique pour les filières industrie chimie & matériaux ; transformation et valorisation des déchets en direction fonctionnelle auprès de la Direction des Relations avec les Entreprises (DRE), du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 10% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique pour les filières industrie chimie & matériaux ; transformation et valorisation des déchets, M. Cyril AYMONIER est en charge de contribuer à dynamiser les échanges entre le CNRS et les acteurs socio-économiques des filières industrie chimie & matériaux ; transformation et valorisation des déchets, en particulier en assurant des contacts au niveau des directions R&D&I des acteurs ou des DG de fédérations professionnelles, pour favoriser l'émergence de nouvelles collaborations industrielles innovantes entre les laboratoires sous tutelle du CNRS et les équipes de recherches des acteurs socio-économiques.

Article 3

M. Cyril AYMONIER demeure rattaché à l'institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB) - UMR 5023 relevant de la délégation Régionale Aquitaine (MDY1500).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposerez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de celle-ci,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

CNRS

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC251256INSU

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 20 décembre 2021 portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – À compter du 1^{er} janvier 2025, l'intitulé « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » de l'unité d'appui et de recherche n°3343 devient « Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes » (OSERen).

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 27/08/2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251148INC

Décision portant nomination de M^{me} Ulrike Lüders aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux (CRISMAT)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux (CRISMAT) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2025, M^{me} Ulrike Lüders, Directrice de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux (CRISMAT), jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC251170INSU

Décision portant nomination de BOT Caroline aux fonctions de déléguée scientifique en Institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Nicolas ARNAUD, Directeur de l'institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

BOT Caroline, Astronome adjoint est nommée déléguée scientifique en Institut auprès de l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/09/2025 au 31/08/2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en Institut auprès de l'institut national de sciences de l'Univers BOT Caroline est en charge de la direction du Centre de Données Astronomique de Strasbourg (CDS).

Article 3

BOT Caroline demeure rattachée à l'Observatoire astronomique de Strasbourg (ObAS) relevant de la délégation Alsace (DR10).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249103DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sandrine PERRUCHAS, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR6502 intitulée Institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes (IMN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des Matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent BOUCHER ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 14/04/2022 ;

Vu la décision n° DEC171554DR17 du 17/05/2027 portant nomination de Mme Sandrine PERRUCHAS aux fonctions d'assistante de prévention de l'unité n° UMR6502 intitulée Institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 31/12/2024, il est mis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR6502 intitulée Institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes exercées par M^{me} Sandrine PERRUCHAS.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 20/12/2024.

Le directeur de l'unité

Florent BOUCHER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
par Intérim

Visa du président de l'Université de
Nantes

Emmanuelle MALESYS

Carine BERNAULT



DEC233982DR17

Décision portant nomination de Mme Catherine QUEMENER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité n° UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), dont la directrice est Mme Isabelle BOSSE-PLATIERE;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25/04/2022;

Considérant que M^{me} Catherine QUEMENER, technicienne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Rennes, du 1er au 3 avril et du 14 au 16 mai 2019 par l'Université de Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/05/2022, M^{me} Catherine QUEMENER, technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE).

M^{me} Catherine QUEMENER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Catherine QUEMENER est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/05/2024.

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La Directrice de l'unité UMR6262

Isabelle BOSSE-PLATIERE

Visa du Président de l'Université de
Rennes

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

David Alis

Gabrielle INGUSCIO



DEC233981DR17

Décision portant nomination de Mme Catherine QUEMENER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité n° UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC192680INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de Mme Isabelle BOSSE-PLATIERE aux fonctions de directrice, au 01/01/2020, de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Considérant que M^{me} Catherine QUEMENER, technicienne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Rennes, du 1er au 3 avril et du 14 au 16 mai 2019 par l'Université de Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2020, M^{me} Catherine QUEMENER, technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE).

M^{me} Catherine QUEMENER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Catherine QUEMENER est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/05/2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La Directrice par intérim de l'unité
UMR6262

Isabelle BOSSE-PLATIERE

Visa du Président de l'Université de
Rennes

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

David Alis

Gabrielle INGUSCIO

DEC248317DR17

Décision portant nomination de fonctions de M. Olivier LOZACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20/12/2021 portant création et renouvellement de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA) dont le directeur est M. Frédéric GLOAGUEN ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 20/06/2024 ;

Considérant que M. Olivier LOZACH, Ingénieur d'études a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à BREST, les 28, 29 et 30 mai et les 11, 12, 13 juin 2024 par l'Université de Brest Occidentale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/10/2024, M. Olivier LOZACH, Ingénieur d'études, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA), en remplacement de M. Cédric ROUXEL.

M. Olivier LOZACH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Olivier LOZACH est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 02/10/2024

Le Directeur de l'unité

Frédéric GLOAGUEN

Visa du Président de l'Université de
Bretagne Occidentale

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
par intérim

Pascal OLIVARD

Emmanuelle MALESYS

DEC248318DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Cédric ROUXEL assistant de prévention au sein de de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20/12/2021 portant création et renouvellement de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA) dont le directeur est M. Frédéric GLOAGUEN ;

Vu la décision n° DEC220982DR17 du 07/04/2022 portant nomination de M. Cédric ROUXEL aux fonctions d'assistant de prévention de l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 20/06/2024 ;

Considérant que M. Cédric ROUXEL, Ingénieur d'études a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Roscoff, les 14, 15 décembre 2021 et 18, 19, 20 et 31 janvier 2022 par la Délégation Bretagne et Pays de la Loire du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 30/09/2024, il est mis aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° l'unité n° UMR6521 intitulée Laboratoire de Chimie Electrochimie Moléculaires et Chimie Analytique (CEMCA) exercées par M. Cédric ROUXEL ;

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 02/10/2024

Le Directeur de l'unité

Frédéric GLOAGUEN

Visa du Président de l'Université de
Bretagne Occidentale

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
par intérim

Pascal OLIVARD

Emmanuelle MALESYS



DEC233980DR17

Décision portant nomination de Mme Catherine QUEMENER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité n° UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191145INSHS du 9 mai 2019 portant nomination de Mme Isabelle BOSSE-PLATIERE aux fonctions de directrice par intérim, au 01/08/2019, de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Considérant que M^{me} Catherine QUEMENER, technicienne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Rennes, du 1er au 3 avril et du 14 au 16 mai 2019 par l'Université de Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/08/2019, M^{me} Catherine QUEMENER, technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE).

M^{me} Catherine QUEMENER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Catherine QUEMENER est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/05/2024.

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La Directrice par intérim de l'unité
UMR6262

Isabelle BOSSE-PLATIERE

Visa du Président de l'Université de
Rennes

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

David Alis

Gabrielle INGUSCIO

DEC246220DR17

Décision portant désignation de Mme Katy PERRIGAUD aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées – SUBATECH

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), dont le directeur est M. Gines MARTINEZ ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées et sources non scellées délivré à Mme Katy PERRIGAUD le 23/06/2023 par APERCORA ;

Vu l'avis favorable formulé par la F4SCT de la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 16/01/2024 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Katy PERRIGAUD, ingénierie d'études, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR6457 intitulée SUBATECH, à compter de la date de signature de la présente décision de désignation jusqu'au 26/06/2028.

Article 2 : Missions

Mme Katy PERRIGAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 05/02/2024

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du
CNRS

Ginès MARTINEZ

Gabrielle INGUSCIO

Visa de la Président de Nantes
Université

Visa du directeur de l'IMT Atlantique

Carine BERNAULT

Christophe LEROUUGE

ANNEXE : lettre de mission

Déléquant : Ginès MARTINEZ – Directeur de l'UMR6457

Déléqataire : Katy Perrigaud – Conseillère en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et conseiller M. Ginès MARTINEZ, directeur l'UMR6457 dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La responsabilité du service de prévention des risques de l'unité incluant la cellule de radioprotection animée par une autre CRP ;
- La gestion du budget incluant la radioprotection et les déchets radioactifs ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs IN2P3, CNRS, les médecins de prévention des différentes tutelles ;
- Le suivi des contrôles périodiques obligatoires des EPC ;
- La rédaction des plans de prévention ;
- Le suivi des interventions d'entreprises extérieures ;
- La formation des entreprises extérieures ayant accès à la ZRR ;
- La suppléance à différentes tâches administratives inhérentes à la fonction de CRP.

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de l'UMR6457 font l'objet d'une déclaration ou autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informé de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associé à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associé aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité de l'unité ou à défaut au conseil d'unité pour les aspects qui vous concerne ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associé à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 10% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Mme Katy PERRIGAUD



Digitally signed
by MARTINEZ
Gines
Date: 2024.01.16
10:38:36 +01'00'

DEC247306DR17

Décision portant nomination de Mme Alexandra JEUDY-COURQUET aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de rechercher n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont la directrice est Catherine Boyen;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option Sources Radioactives Scellées délivré à M^{me} Alexandra JEUDY-COURQUET, le 05/10/2022 par l'Université de Caen Normandie (IMOGERE);

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 09/12/2022,

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du la date de signature de la présente décision et jusqu'au 15/09/2027, M^{me} Alexandra JEUDY-COURQUET, Assistante Ingénierie, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR)

Article 2 – Missions¹

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

M^{me} Alexandra JEUDY-COURQUET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 06/09/2024

La Directrice de l'unité FR2424

Mme Catherine BOYEN

Visa de la Présidente de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Nathalie DRACH-TEMAM

Gabrielle INGUSCIO

ANNEXE : lettre de missions

Déléguant : Catherine BOYEN - Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Délégataire : Laurence DARTEVELLE - Conseillère en radioprotection

Champ de compétence :

Vos missions de conseillère en radioprotection ont pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La coordination de la cellule radioprotection;
- Les relations avec les partenaires extérieurs;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- La participation à la veille contre le radon.

Dans ce cadre :

- Des réunions entre les deux CRP de la station biologique se font toutes les deux semaines environ afin de vous informer mutuellement des évènements touchant ces activités ;
- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Relations avec partenaires extérieurs

- Déchets : déclaration annuelle ANDRA ;
- Organisation des inspections ASN ;
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN ;
- Suivi de l'autorisation ASN.

Postes de travail

- Suivi des consommables et registres de radioprotection ;
- Rédaction des plans de prévention ;
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables ;
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste ;
- Mise à jour des consignes aux postes de travail ;
- Mise à jour du plan de zonage.

Contrôles périodiques

- Rédaction du programme de contrôle annuel ;
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle sources non scellées et scellées ;
- Réalisation du contrôle annuel administratif ;
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé.

Matériels

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres/radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

Divers

- Veille réglementaire et technologique ;
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection.

Interventions d'urgence

- Suivi et plans d'actions registres SST ;
- Intervention d'urgence (contaminations, panne, ventilation...).

Veille contre le Radon :

- Participation à la gestion des travaux de la Station Biologique ;
- Mise en place annuelle des campagnes de mesures et des dosimètres Pearl ;
- Vérifications, suivi des résultats et évaluation des risques ;
- Mesure périodique tous les 5 ans.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

DEC246221DR17

Décision portant désignation de M. Maxime BIROT aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées – SUBATECH

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), dont le directeur est M. Gines MARTINEZ ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées et sources non scellées délivré à M. Maxime BIROT le 05/10/2022 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis favorable formulé par la F4SCT de la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 16/01/2024 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Maxime BIROT, technicien, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6457 intitulée SUBATECH, à compter de la date de signature de la présente décision de désignation jusqu'au 23/09/2027.

Article 2 : Missions

M. Maxime BIROT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 05/02/2024

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du
CNRS

Ginès MARTINEZ

Gabrielle INGUSCIO

Visa de la Président de Nantes
Université

Visa du directeur de l'IMT Atlantique

Carine BERNAULT

Christophe LEROUUGE

ANNEXE : lettre de mission

Déléquant : Gines MARTINEZ – Directeur de l'UMR 6457 SUBATECH

Déléataire : Maxime BIROT – Conseiller en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de conseiller en radioprotection a pour objet principal d'assister et conseiller M. Gines MARTINEZ, directeur de l'UMR 6457 SUBATECH dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de (supprimer les mentions inutiles, compléter si besoin) :

- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La gestion et le suivi des interventions extérieures
- La réalisation et le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi du bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- Le suivi du personnel pour la visite médicale ;
- La gestion et le suivi des échantillons radioactifs ;
- Le suivi des générateurs de rayonnement X ;
- La gestion des situations incidentielles et la formation des opérateurs associés ;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;
- L'organisation des transport ADR classe 7 ;

Dans ce cadre (non modifiable) :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de l'UMR 6457 SUBATECH font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informé(e) de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associé(e) à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associé(e) aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité de l'unité ou à défaut au conseil d'unité pour les aspects qui vous concerne ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associé(e) à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 80%¹ de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Birot Maxime



Digitally signed
by MARTINEZ
Gines
Date: 2023.09.20
16:31:07 +02'00'

¹ ? Activité soumise à autorisation : 20% ; Activité soumise à déclaration : 10%

DEC248163DR17

Décision portant nomination de M. Pierre Emmanuel PETIT aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6502 intitulée Institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes (IMN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des Matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent BOUCHER ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à M. Pierre-Emmanuel PETIT, le 19/10/2023 par L'Université de Caen Normandie en qualité d'organisme de formation certifié par le CEFRI ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Bretagne et Pays de la Loire du 02/12/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter de la date de signature de la présente décision et jusqu'au 21/11/2028, M. Pierre-Emmanuel PETIT, Ingénieur de recherche, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6502 intitulée institut des Matériaux Jean Rouxel de Nantes

Article 2 – Missions

M. Pierre-Emmanuel PETIT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 19/09/2024

Le directeur de l'unité

Florent BOUCHER

Visa de la déléguée régionale du
CNRS par intérim

Visa de la présidente Nantes
Université

Emmanuelle MALESYS

Carine BERNAULT

LETTRE DE MISSION EXPLICANT LES MODALITES D'EXERCICE DES MISSIONS DU CONSEILLER EN RADIOPROTECTION (Pierre-Emmanuel PETIT) AU SEIN DE l'IMN (UMR6502)

1 Missions et organisation générale :

Le conseiller en radioprotection de l'unité est placé sous la responsabilité directe du Directeur d'unité. Cette fonction s'inscrit dans un objectif de prévention, de préservation de la santé et de la sécurité des personnels de l'unité mais également de protection du public et de l'environnement.

Les missions qui lui sont dévolues sont mentionnées au code du travail (*articles R4451-122 à 124*) et au code de la santé publique (articles R1333-18 et 19), et sont détaillées en annexe.

Le conseiller en radioprotection bénéficie de la collaboration des médecins de prévention, des assistants de prévention de l'unité et des structures impliquées dans la prévention de la Délégation et Établissements partenaires.

Le conseiller radioprotection exerce cette fonction pour une quotité de 10 % de son temps de travail.

Les conseils formulés par le conseiller en radioprotection seront consignés sous une forme en permettant la consultation pour une période d'au moins dix ans. Aussi ces conseils seront formulés par mail et seront archivés et sauvegardés annuellement.

Ces éléments s'intègreront dans l'EVRP et le programme de prévention des risques professionnels de l'unité.

2 Moyens matériels :

Il dispose d'un appareil de mesure de rayonnement (rayons X) certifié et contrôlé annuellement.

Il dispose des permissions pour accéder au système SISERI de l'IRSN.

Conformément à la note DGDR/ SISERI du 30 novembre 2016 (annexe 2) le conseiller en radioprotection de l'unité organise les accès à SISERI via l'application PASS. Il est le correspondant de l'employeur pour SISERI.

3 Moyens financiers :

Il dispose des moyens financiers pour les opérations récurrentes (*contrat de dosimétrie, contrôle périodique externe...*) et les demandes complémentaires inhérentes aux évolutions de l'activité (*réalisation de vérification initiale, acquisition de matériel de mesure spécifique, le cas échéant externalisation de prestations de caractérisation...*).

4 Confidentialité – Siseri :

Afin de garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs le conseiller en radioprotection respectera les dispositions ci-après énoncées dans la note DGDR/ SISERI du 30 novembre 2016 :

« Précautions à prendre lors de la collecte et de la manipulation des données personnelles : Idéalement la collecte des données personnelles doit se faire en la présence de l'agent (permettant ainsi d'éviter la circulation de fichiers contenant ces informations).

Les extractions en provenance d'autres systèmes pour renseigner SISERI, ou les fichiers qui auraient été téléchargés depuis SISERI en vue de limiter les conséquences de bugs doivent être détruits dès que possible, et au plus tard dans un délai d'un an ».

Il diffusera contre émargement auprès de chaque personnel enregistré dans SISERI la note d'information jointe en annexe 3 relative à l'information des personnes dont des données personnelles sont collectées (application du RGPD et de la Loi informatique et Libertés).

Les mots de passes nécessaires pour accéder à une session et ceux nécessaires pour l'accès aux applications PASS et SISERI sont personnels et non communicables.

Fait à Nantes, le

Le directeur d'unité
Florent BOUCHER

Annexe : Détail des missions du CRP

Les missions de Pierre-Emmanuel PETIT couvrent l'ensemble des deux sites de l'IMN (Lombarderie et Chantrerie) où se trouvent des appareils générateurs de rayons X soumis à déclaration et/ou autorisation ASN.

Missions de type administratif / réglementaire

- Prendre en charge et réaliser en collaboration avec la direction du laboratoire les dossiers réglementaires :
 - les dossiers de déclaration et/ou de demande d'autorisation de détention et d'utilisation d'appareils électriques générateurs de rayons X
 - les dossiers de renouvellement et/ou modification : extension d'activité, changement de titulaire, modification des locaux d'utilisation...
- Participer aux études de radioprotection dans le cadre des dossiers réglementaires
- Assurer localement les relations avec l'ASN et l'IRSN
- Définir, tracer et diffuser les consignes générales de radioprotection (consignes d'utilisation des appareils, en cas d'accidents...)
- Assurer la définition et la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention avec les CRP des entreprises extérieures pour les travaux en zone réglementée.

Etudes de postes / délimitation de zones

- Réaliser les études de postes : analyses des risques d'exposition sur les expérimentations (calcul prévisionnel de dose, mesures des expositions...)
- Choisir les équipements de protection individuels/collectifs en fonction des études
- Définir, tracer et diffuser les consignes particulières de radioprotection pour les expériences
- Déterminer les zones réglementées
- Réaliser le balisage des sources et la signalisation des zones.

Dosimétrie / Suivi médical

- Définir les procédures de gestion de la dosimétrie au laboratoire
- En coordination avec les médecins de prévention, et en fonction des études de poste menées,
 - définir les objectifs de dose limite pour les opérations en zone contrôlée
 - effectuer la classification du personnel
 - remplir la fiche d'exposition,
 - s'assurer de leur suivi et mise à jour
- Gérer la dosimétrie passive du personnel
- Mettre en place la dosimétrie d'ambiance, et s'assurer de son suivi

Contrôle / vérification / suivi

- Organiser les contrôles externes effectués par un organisme agréé
- Réaliser les contrôles techniques internes de radioprotection des sources, des appareils, et dispositifs de protection et d'alarme, des instruments de mesures
- Gérer ces contrôles (tenues des inventaires, plannings de contrôle, traçabilité, diffusion des rapports) :
 - établir le programme des contrôles, leur démarche, les aménagements éventuellement apportés et leurs justifications, les conséquences sur l'exposition des travailleurs.
 - assurer la rédaction des rapports de contrôle interne.
 - Suivi et gestion de la résolution des non conformités
- Gérer les appareils de détection : achat, maintenance, contrôles

Gestion et suivi des sources et appareils

- Communiquer à l'IRSN annuellement l'inventaire des sources, appareils et déchets
- Réceptionner les sources et les entreposer, tenir à jour les documents de réception
- Assurer si besoin la gestion des expéditions de substances radioactives

Intervenir sur les situations accidentelles et d'incidents

- prévenir si besoin les autorités compétentes, instances diverses interne
- mettre en place les actions curatives, correctives, préventives nécessaires
- réaliser le retour d'expérience

Formation

- identifier les personnels susceptibles d'être confrontés au risque des rayonnements ionisants
- former le personnel : assurer la formation à la radioprotection du personnel intervenant en zones réglementées
- s'assurer de la connaissance des consignes générales et particulières de radioprotection par le personnel concerné

DEC248013DR17

Décision portant nomination de M^{me} Patricia MERNY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), dont le directeur est M. Frédéric Jean ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 6 avril 2023;

Considérant que M^{me} Patricia MERNY, Assistante Ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), les 28, 29, 30 mai et 11, 12 et 13 juin 2024 par l'UBO,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2024, M^{me} Patricia MERNY, Assistante Ingénierie, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)

M^{me} Patricia MERNY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M^{me} Patricia MERNY est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 19/08/2024

Le Directeur de l'unité

Frédéric JEAN

Visa du Président de l'Université de
Bretagne Occidentale

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
par intérim

Pascal OLIVARD

Emmanuelle MALESYS



DEC248662DR17

Décision portant nomination de Mme Soulia BENTOUHAMI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6598 Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique (LHEEA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), dont le directeur est M. David LE TOUZE ;

Vu l'avis du conseil de l'unité UMR6554 en date du 09/11/2023 ;

Considérant que Mme Soulia BENTOUHAMI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service mutualisé d'Île de France du CNRS du 18 au 20 mai et du 15 au 17 juin 2021 à Villejuif.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Soulia BENTOUHAMI, ingénierie d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6598 Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Energétique et Environnement Atmosphérique à compter du 01/09/2024.

Mme Soulia BENTOUHAMI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Soulia BENTOUHAMI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 25/11/2024

Le Directeur de l'unité

David LE TOUZE

Visa du Directeur de Centrale Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS par intérim

Jean-Baptiste AVRILLIER

Emmanuelle MALESYS



DEC247306DR17

Décision portant nomination de Mme Alexandra JEUDY-COURQUET aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de rechercher n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont la directrice est Catherine Boyen;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option Sources Radioactives Scellées délivré à M^{me} Alexandra JEUDY-COURQUET, le 05/10/2022 par l'Université de Caen Normandie (IMOGERE);

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 09/12/2022,

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du la date de signature de la présente décision et jusqu'au 15/09/2027, M^{me} Alexandra JEUDY-COURQUET, Assistante Ingénierie, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR)

Article 2 – Missions¹

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

M^{me} Alexandra JEUDY-COURQUET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 06/09/2024

La Directrice de l'unité FR2424

Mme Catherine BOYEN

Visa de la Présidente de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Nathalie DRACH-TEMAM

Gabrielle INGUSCIO

ANNEXE : lettre de missions

Déléguant : Catherine BOYEN - Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Délégataire : Laurence DARTEVELLE - Conseillère en radioprotection

Champ de compétence :

Vos missions de conseillère en radioprotection ont pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La coordination de la cellule radioprotection;
- Les relations avec les partenaires extérieurs;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- La participation à la veille contre le radon.

Dans ce cadre :

- Des réunions entre les deux CRP de la station biologique se font toutes les deux semaines environ afin de vous informer mutuellement des évènements touchant ces activités ;
- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Relations avec partenaires extérieurs

- Déchets : déclaration annuelle ANDRA ;
- Organisation des inspections ASN ;
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN ;
- Suivi de l'autorisation ASN.

Postes de travail

- Suivi des consommables et registres de radioprotection ;
- Rédaction des plans de prévention ;
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables ;
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste ;
- Mise à jour des consignes aux postes de travail ;
- Mise à jour du plan dezonage.

Contrôles périodiques

- Rédaction du programme de contrôle annuel ;
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle sources non scellées et scellées ;
- Réalisation du contrôle annuel administratif ;
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé.

Matériels

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres/radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

Divers

- Veille réglementaire et technologique ;
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection.

Interventions d'urgence

- Suivi et plans d'actions registres SST ;
- Intervention d'urgence (contaminations, panne, ventilation...).

Veille contre le Radon :

- Participation à la gestion des travaux de la Station Biologique ;
- Mise en place annuelle des campagnes de mesures et des dosimètres Pearl ;
- Vérifications, suivi des résultats et évaluation des risques ;
- Mesure périodique tous les 5 ans.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

DEC247305DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Darteville aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de rechercher n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont la directrice est Catherine Boyen;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option Sources Radioactives non Scellées délivré à M^{me} Laurence DARTEVELLE, le 05/07/2021 par l'Université de Caen Normandie (IMOGERE);

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 02/12/21 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du la date de signature de la présente décision et jusqu'au 24/05/2026, M^{me} Laurence DARTEVELLE, Assistante Ingénierie, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR)

Article 2 – Missions¹

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

M^{me} Laurence DARTEVELLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 06/09/2024

La Directrice de l'unité FR2424

Mme Catherine BOYEN

Visa de la Présidente de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Nathalie DRACH-TEMAM

Gabrielle INGUSCIO

ANNEXE : lettre de missions

Déléguant : Catherine BOYEN - Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN
Délégataire : Laurence DARTEVELLE - Conseillère en radioprotection

Champ de compétence :

Vos missions de conseillère en radioprotection ont pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La coordination de la cellule radioprotection ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- La participation à la veille contre le radon.

Dans ce cadre :

- Des réunions entre les deux CRP de la station biologique se font toutes les deux semaines environ afin de vous informer mutuellement des évènements touchant ces activités ;
- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Relations avec partenaires extérieurs

- Déchets : déclaration annuelle ANDRA ;
- Organisation des inspections ASN ;
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN ;
- Suivi de l'autorisation ASN.

Postes de travail

- Suivi des consommables et registres de radioprotection ;
- Rédaction des plans de prévention ;
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables ;
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste ;
- Mise à jour des consignes aux postes de travail ;

- Mise à jour du plan de zonage.
- Contrôles périodiques
 - Rédaction du programme de contrôle annuel ;
 - Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle sources non scellées et scellées ;
 - Réalisation du contrôle annuel administratif ;
 - Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé.
- Matériels
 - Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres /radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.
- Divers
 - Veille réglementaire et technologique ;
 - Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection.
- Interventions d'urgence
 - Suivi et plans d'actions registres SST ;
 - Intervention d'urgence (contaminations, panne, ventilation ...).
- Veille contre le Radon :
 - Participation à la gestion des travaux de la Station Biologique ;
 - Mise en place annuelle des campagnes de mesures et des dosimètres Pearl ;
 - Vérifications, suivi des résultats et évaluation des risques ;
 - Mesure périodique tous les 5 ans.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

DEC250467DR17

Décision portant nomination de Mme Sandrine BOULBEN aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de la Fédération de Recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff (SBR) et de l'Unité Mixte de Recherche UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M)

LES DIRECTRICES D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des fédérations de recherche dont la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, pour une durée de deux ans, dont la directrice est Mme Catherine BOYEN ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche dont l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont la directrice est Mme Catherine LEBLANC et le directeur adjoint M. Stéphane EGEE ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de l'unité FR2424 en date du 21/10/2021;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 6 mars 2025;

Considérant que Mme Sandrine BOULBEN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS les 14, 15 décembre 2021 et les 18, 19, 20 et 31 janvier 2022 à Roscoff.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} avril 2025, Mme Sandrine BOULBEN, Ingénierie d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de la Fédération de Recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff et de l'Unité Mixte de Recherche UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins. Mme Sandrine BOULBEN est nommée en tant que coordinatrice des actions H&S sur site.

Mme Sandrine BOULBEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine BOULBEN est placée sous l'autorité des directrices d'unités.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 27/03/2025.

La Directrice de l'unité FR2424

La Directrice de l'unité UMR8227

Mme Catherine BOYEN

Mme Catherine LEBLANC

Visa de la Présidente de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Nathalie Drach-Temam

Muriel SINANIDES

DEC251017DR17

Décision portant nomination de Mme Marie-Josée DE DOBLELEER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC247600DAJ du 27 juin 2004 portant nomination de Mme Muriel SINANIDES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 19 décembre 2024 ;

Considérant que Mme Marie-Josée De DEBLOLEER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par CERFOS les 5, 6, 19 et 20 juin 2025 à Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2025, Mme Marie-Josée De DEBLOLEER, Technicienne de la recherche, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Mme Marie-Josée De DEBLOLEER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Josée De DEBLOLEER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/08/25.

La Déléguée Régionale
du CNRS

Muriel SINANIDES

DEC251018DR17

Décision portant nomination de Mme Marie-Josée DE DOBLELEER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC247600DAJ du 27 juin 2004 portant nomination de Mme Muriel SINANIDES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 19 décembre 2024 ;

Considérant que Mme Marie-Josée De DEBLOLEER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par CERFOS les 5, 6, 19 et 20 juin 2025 à Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2025, Mme Marie-Josée De DEBLOLEER, Technicienne de la recherche, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Mme Marie-Josée De DEBLOLEER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Josée De DEBLOLEER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/08/25.

La Déléguée Régionale
du CNRS

Muriel SINANIDES

DEC251017DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Alexandra SCHILLIGER assistante de prévention au sein de l'unité n° MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC247600DAJ du 27 juin 2004 portant nomination de Mme Muriel SINANIDES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Considérant que Mme Alexandra SCHILLIGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 8 au 10 février et du 8 au 10 mars 2021 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 30 septembre 2025, il est mis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° MOY1700 intitulée Délégation Bretagne et Pays de la Loire exercées par M^{me} Alexandra SCHILLIGER.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/08/25.

La Déléguée Régionale
du CNRS

Muriel SINANIDES

DEC251183INEE

Décision portant cessations de fonctions et nominations de M. Damien Arvor et M. Nicolas Rollo aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554 intitulée « Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) » ;

Vu la décision n°DEC233755INEE du 17 mars 2023 portant nomination de M. Thomas Corpetti aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Thomas Corpetti, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juillet 2025.

A compter de cette même date, M. Damien Arvor, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2026.

Article 2

Il est mis fin aux fonctions de M. Mohamed Maanan, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2025.

A compter de cette même date, M. Nicolas Rollo, maître de conférence à Nantes Université, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248661DR17

Décision portant nomination de fonctions de M. Benoit SOYER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de de l'unité n° UMR6523 intitulée Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiale (LOPS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC247976INSU du 15/11/2024 portant nominations de M. Thierry HUCK aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiale (LOPS) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 16/05/2024 ;

Considérant que M. Benoit SOYER, Ingénieur de Recherche a suivi en 2016 la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille par l'Institut de Recherche pour le Développement ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/06/2024, M. Benoit SOYER, Ingénieur de Recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6523 intitulée Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiale (LOPS).

M. Benoit SOYER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Benoit SOYER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 27/01/2025

Le Directeur de l'unité par intérim

Thierry HUCK

Visa du Président de l'Université de
Bretagne Occidentale

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
par intérim

Pascal OLIVARD

Emmanuelle MALESYS

DEC250468DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence DARTEVELLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche dont l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont la directrice est Mme Catherine LEBLANC et le directeur adjoint M. Stéphane EGEE ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 6 mars 2025;

Considérant que Mme Laurence DARTEVELLE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Dijon en 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} avril 2025, Mme Laurence DARTEVELLE, assistante ingénierie, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins.

Mme Laurence DARTEVELLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence DARTEVELLE est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 27/03/2025.

La Directrice de l'unité

Catherine LEBLANC

Visa de la Présidente de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Nathalie DRACH-TEMAM

Muriel SINANIDES

DEC251276INee

Décision portant nomination de M. Julien Petillon aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sylvain Glémin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « Écosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « Écosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) » ;

Vu la décision n°DEC248660INee du 10 décembre 2024 portant nomination de Mme Cécile Sulmon-Maisonneuve aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M^{me} Joan Van Baaren, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « Écosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) », démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2025.

II. A compter de cette même date, M. Julien Pétillon, professeur à l'Université de Rennes, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 janvier 2026.

Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Julien Pétillon, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} septembre 2025.

II. A compter de cette même date, M. Sylvain Glémin, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 janvier 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251349DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Simon LE GALL et nomination de Madame Emmanuelle DOUSSOT-ECUER aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC182552DCIF du 14 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Simon LE GALL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques par lettre 2025/07/2106 du 22 juillet 2025 pour la désignation de Madame Emmanuelle DOUSSOT-ECUER en qualité d'agent comptable secondaire du Centre national de la recherche scientifique délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire »

Vu, l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Simon LE GALL cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2

A cette même date, Madame Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2025

Le Président-directeur général
Antoine PETIT

CNRS

Délégation Paris-Normandie

Direction générale déléguée aux ressources

Direction des comptes et de l'information financière

3, rue Michel-Ange 75194 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

DEC250469DR17

Décision portant nomination de M. Ludovic DELAGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche dont l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont la directrice est Mme Catherine Leblanc et le directeur adjoint M. Stéphane Egée ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 6 mars 2025;

Considérant que M. Ludovic DELAGE, Ingénieur de recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Roscoff en 2005 par le CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} avril 2025, M. Ludovic DELAGE, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marine.

M. Ludovic DELAGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Ludovic DELAGE est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 27/03/25.

La Directrice de l'unité

Catherine LEBLANC

Visa de la Présidente de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Nathalie DRACH-TEMAM

Muriel SINANIDES

DEC251512DAJ

Décision portant nomination de Mme Caroline Bodolec aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2025, Mme Caroline Bodolec, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'INSHS.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251149DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Fermin Cuevas, directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en Chine

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC247751DEI du 15 juillet 2024 portant nomination de M. Fermin Cuevas aux fonctions de directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en Chine ;

Vu le projet de renouvellement du *Memorandum of Understanding (MoU)* entre le CNRS, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Université des sciences et technologies de Hong Kong,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Fermin Cuevas, directeur du bureau de représentation du CNRS à Pékin en Chine, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le renouvellement du *Memorandum of Understanding* susvisé, entre le CNRS, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Université des sciences et technologies de Hong Kong.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251312DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC250437DAJ du 28 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC250437DAJ du 28 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n°DEC251142DAJ du 10 juillet 2025 portant nomination de Mme Claire Watremez-Vescovi aux fonctions de responsable du service conseil et expertise juridique (SCEJ) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°DEC251141DAJ du 10 juillet 2025 portant fin de fonctions et nomination de Mme Cécile Ravier aux fonctions de responsable du service rémunérations (SR) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°DEC251369DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Le Bas aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SeRI) de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Article 1^{er} – L'article 3 de la décision n°DEC250437DAJ du 28 mars 2025 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :
1^o Le tiret : « - Mme Oriane Péault Le Dorze, responsable du service conseil et expertise juridique ; » est remplacé par le tiret : « - Mme Claire Watremez-Vescovi, responsable du service conseil et expertise juridique ; » ;
2^o Le tiret : « - Mme Christiane Enamé Nkwane, responsable du service recrutement et intégration ; » est remplacé par le tiret : « Mme Hélène Le Bas, responsable du service recrutement et intégration ; » ;
3^o Après l'avant dernier tiret, il est inséré le tiret suivant : « - Mme Cécile Ravier, responsable du service rémunérations ; » ;

Article 2 – Le 1^o de l'article 1^{er} entre en vigueur le 25 août 2025.

Le 2^o de l'article 1^{er} entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Le 3^o de l'article 1^{er} entre en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 août 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251500DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Florence de Launet, directrice de CNRS formation entreprises (DCFE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC251499DAJ portant nomination de Mme Florence de Launet aux fonctions de directrice de CNRS formation entreprises (DCFE),

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Florence de Launet, directrice de CNRS formation entreprises, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions bilatérales de formation établies dans le cadre des stages organisés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises ;
- les conventions de partenariat conclues entre le CNRS avec d'autres organismes pour la promotion, l'organisation et la réalisation de formations.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence de Launet, directrice de CNRS formation entreprises, délégation est donnée à Mme Ouarda Hugel, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, les conventions visées à l'article 1^{er}.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251358DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Burdet, directeur général délégué aux ressources par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Burdet, directeur général délégué aux ressources par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités à vocation de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais, et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS d'un montant supérieur à 300 000 euros hors taxes ;

- des actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable du CNRS lorsqu'ils n'ont pas pour objet de procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Burdet, directeur général délégué au ressources par intérim, délégation est donnée à Mme Claire Werlen, adjointe au directeur général délégué aux ressources par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC251192DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Helene PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse ;

Vu la décision n° DEC248028INSB du 12 novembre 2024 portant nomination de M^{me} Aline RENNEVILLE aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Aline RENNEVILLE, directrice de l'unité n° UAR3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

délégation est donnée à M. David Gentien, directeur opérationnel des plateformes AMMICa², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} septembre 2024

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC250070DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Rozenn Guérois, directrice de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Rozenn Guérois aux fonctions de directrice de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Rozenn Guérois aux fonctions de directrice de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rozenn Guérois aux fonctions de directrice de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN), délégation est donnée à M. Claude Rilly, chercheur, à Mme Jeanne Zerner, chargée traitement valorisation des données, et à Mme Magali Sansonetti, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC251008DR01

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Nicaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout ;

Vu la décision n° 222961INSMI du 22 décembre 2022 portant nomination de M. MATTHIEU FRADELIZI aux fonctions de Directeur de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Cyril Nicaud, directeur adjoint¹, à l'effet de signer au nom la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2023

Le Directeur d'unité
MATTHIEU FRADELIZI

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC251158DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Ania Le Fur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique ;

Vu la décision n° DEC250827INSB du 10 juin 2025 portant nomination de M^{me} MORGANE THOMAS-CHOLLIER aux fonctions de Directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Ania Le Fur, secrétaire générale¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} juillet 2025

La Directrice d'unité
MORGANE THOMAS-CHOLLIER

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC251206DR01

Décision collective portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Ile-de-France Villejuif par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250965DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif du 1^{er} août 2025 au 31 août 2025 ;

Vu les décisions n°s DEC249075DGDS, DEC249114DGDS, DEC249115DGDS, DEC249116DGDS, DEC249117DGDS, DEC249118DGDS, DEC249119DGDS, DEC249121DGDS, DEC249122DGDS, DEC249125DGDS, DEC249126DGDS, DEC249127DGDS, DEC249128DGDS, DEC249129DGDS, DEC249130DGDS, DEC249131DGDS, DEC249133DGDS, DEC249135DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement des unités de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Ile-de-France Villejuif nommément désignés dans le tableau en annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs d'unité ou des directrices d'unité, délégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le tableau en annexe 1 de la présente décision², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – La présente décision, qui prend effet au 1^{er} août 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} août 2025

Le délégué régional par intérim

Frédéric VALES

DEC251206DR01

Annexe 1

CNRS Biologie

Code Unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
EMR3649	Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies		NOBLE Florence	MARIE Nicolas (CR)	
EMR8000	Génomie, Biologie cellulaire et Thérapeutique	GenCellDi	SOULIER Jean	FABRE Emmanuelle (DR)	
EMR8252	Centre de recherche sur l'inflammation	CRI	PARADIS Valérie	LOTERSZTAJN Sophie (DR) BERTHELOT Milene (IR)	
FRA2003	Paris Quantitative Biology Initiative	PQBI	VENTECLEF Nicolas		
GDR2072	Réseau Lymphocytes T de type Inné	LTInné	LEHUEN Agnès		
GDR2194	Dynamique des interactions entre chromatines virale et cellulaire	DYNAVIR	EMILIANI Stéphane		
GDR2204	France Epigénétique Environnementale	FREE	DEFOSSEZ Pierre Antoine		
GDR3546	Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative	EGM	LESAGE Pascale	MAHLER Kadidja	
GDR3557	Groupe de Recherche Psychiatrie - Institut de Psychiatrie	IDP	KREBS Marie-Odile		
UAR2009	BIOMEDTECH Facilities	BIOMEDTECH Facilities	BENDIRDJIAN Evelyne	SAGNÉ Corinne (CR)	

UAR2052	Création, Elevage, Phénotypage, Distribution, et Archivage pour la Recherche Animale	CELPHEDIA-Core	HERAULT Yann		BO Sept. 2025 / p.212
UAR2055	FRISBI-core		HART Darren	MENETREY Julie (DR) POTERSZMAN Marie-Christine (IR)	
UAR2057	UAR France-BioImaging core	FBI Core	MEGE Rene-Marc	DJIAN Sylvie (IR)	
UAR3601	Institut français de bioinformatique	IFB Core	THOMAS-CHOLIER Morgane	LE FUR Ania (IR)	
UAR3633	Structure Fédérative de Recherche Necker	Necker	GOFFIN Vincent	REY-CUILLE Marie-Anne MASSARE Stéphanie (IE)	
UAR3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	AMMICA	RENNEVILLE Aline	GENTIEN David	
UMR7216	Épigénétique et destin cellulaire	EDC	AIT-SI-ALI Slimane	DEFOSSEZ Pierre-Antoine (DR) CHARLERY Mélanie (IE)	
UMR7592	Institut Jacques Monod	IJM	DOYE Valérie	MINC Nicolas (DR) ZADVAT Zoubeir (IR) CALLOUARD Gaelle (AI)	
UMR8002	Centre Neuroscience integrative et cognition	INCC	WASZAK Florian	NAZZI Thierry (DR) DI-LEGGE Francesca (IE) SENS Carole (IE)	
UMR8003	Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères	SPPIN	OHEIM Martin	LAMOTTE d'INCAMPS Boris (CRCN) DEWAILLY Gilles (IE)	
UMR8104	Institut Cochin		NIEDERGANG Florence	VAULONT Sophie (DR) MARRANT Noémie (IE) BEN ABDALLAH Fatma (IE) TABELE Lucien (AI) DUARTE Sandrine (IE) PAUCHONT Yannig (AI)	
UMR8251	Unité de biologie fonctionnelle et adaptative	BFA	MAGNAN Christophe	TUFFÉRY Pierre (DR) LAHIANI Nouha	
UMR8253	Institut Necker Enfants Malades - Centre de recherche	INEM	TERZI Fabiola	BARBUT Sabine (IR)	

UMR9018	Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques	METSY	BRENNER Catherine	BENIHOUD Karim (P) CROQUISON Isabelle (IECN)	BO Sept. 2025 / p.213
UMR9019	Intégrité du Génome et Cancers		KANNOUCHE Patricia-Leila	ROSSELI Filippo (DR) ROYER Françoise BOUCHOT Christelle (AI)	
UMR9196	Physiologie et pathologie moléculaire des rétrovirus endogènes et infectieux		DUPPRESSOIR Anne		

CNRS Chimie

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
FR3701	Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile-de-France	FERMI	GUILLOT Ivan		
GDR2048	Métallurgie des Alliages à Haute Entropie et Concentrés Complexes	HEA	COUZINIE Jean Philippe		
GDR2090	Plasmonique active		FELIDJ Nordin		
GDR2121	New Molecular Electronics	NEMO	MARTIN Pascal		
UAR3612	Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament	P-MIM	BESSON Valérie		
UMR7086	Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes	ITODYS	AMMAR Souad	SMAOUN Katia (IE)	
UMR7182	Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est	ICMPE	JOUBERT Jean-Marc	ALLENO Eric (DR) CARBONNIER Benjamin (PU) LLOBEL Brigitte (IE)	
UMR7244	Chimie Bio-organique, Biophysique et Biomatériaux pour la Santé	CB3S	LECOUVY Marc		
UMR8038	Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments	CiTCoM	LEULLIOT Nicolas	BROUTIN-L'HERMITTE Isabelle (DR)	

				BELMONT Philippe (PU) BONAMOUR DU TARTRE Cathy (AI)	BO Sept. 2025 / p.214
UMR8258	Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé	UTCBS	MIGNET-ZOPPI Nathalie	VIRAPIN Gounassegarin (TCE) LUCAS Evelyne (IE)	
UMR8601	Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques	LCBPT	MICOUIN Laurent	ETHEVE-QUELQUEJEU Mélanie (PU) PRESTAT Guillaume (PU)	

CNRS Ecologie & Environnement

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR8045	De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité	BABEL	LUDES Bertrand	BACON Anne-Marie (CR)	
UMR8591	Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels	LGP	LESPEZ Laurent	DABKOWSKI Julie (CR) GOB Frédéric (MC) PORTAL Florence (IE)	

CNRS Ingénierie

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Délégataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
EMR7000	Biomécanique et Appareil Respiratoire	BAR	LOUIS Bruno		
UMR7052	Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires	B30A	PETITE Hervé	LOGEART-AVRAMOGLOU Delphine (DR) BENSIDHOUM Morad (CR) LAROCHEDE Nathanael (IE)	
UMR7057	Laboratoire Matière et Systèmes Complexes	MSC	MANNEVILLE Jean-Baptiste		

UMR8175	Nanomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations	NABI	GAZEAU Florence	SILVA BRUN Amanda (DR)	BO Sept. 2025 / p.215
UMR8205	Laboratoire Navier	NAVIER	PEREIRA Jean-Michel	FERAILLE Adelaide (DR) PITOIS Olivier (DR) FREY Virginia (IE)	
UMR8208	Laboratoire Modélisation et simulation multi-échelle	MSME	LEONARD-DESTANDAU Céline	YVONNET Julien (PU)	
UMR9007	Laboratoire Electronique, Systèmes de communications et Microsystèmes	ESYCOM	BASSET Philippe	RICHALOT Elodie (P) CLERGET Virginie (TCN)	
UPR3407	Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux	LSPM	FAURIE Damien	LOMBARDI Guillaume (P) BENEDIC Fabien (P) DUROS Nathalie (IE)	

CNRS Mathématiques

Code Unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
FR3522	Fédération de recherche Bézout	BEZOUT	FRADELIZI Matthieu	NICAUD Cyril (PU)	
GDR2166	Terre et Energies	Terre et Energies	ERN Alexandre		
GDR2168	Mathematiques, Biologie, Santé	MATH, BIO, SANTE	CRAUSTE Fabien		
GDR2169	ANALyse et InteractionS	ANALyse et InteractionS	CHALENDAR Isabelle		
UMR7539	Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications	LAGA	GINOT Grégory	KANTÉ Sembala (AI)	
UMR8050	Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées	LAMA	SEURET Stéphane	MERLEVEDE Florence (PU) PATOUT Audrey (S)	

CNRS Nucléaire & Particules

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal	Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
GDR2005	Ondes gravitationnelles	OG	STEER Daniele		
UMR7164	Astroparticule et Cosmologie	APC	CHASSANDE-MOTTIN Eric	DIABY Georgette (IE) FRANCO Davide (DR)	

CNRS Physique

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR7162	Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques	MPQ	CIUTI Cristiano	REPAIN Vincent (PU) MERLET Nathalie (IE) MOREAU Jocelyne (TCE) DI CONCETTO Sandrine (AGB)	
UMR7538	Laboratoire de physique des lasers	LPL	AMY-KLEIN Anne	NAIT SIDNAS Belaid (IE)	

				LABURTHE-TOLRA Bruno (DR) LALIOTIS Athanasios (MCF)		BO Sept. 2025 / p.217
--	--	--	--	--	--	-----------------------

CNRS Sciences humaines & sociales

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
FR2007	Collège international des sciences territoriales	CIST	MAGRIN Géraud	BRUNET Sylvie (PU) FEYT Grégoire (MCF) MAGNIN Eric (PU)	
FR2042	Théorie et Evaluation des Politiques Publiques	TEPP	L'HORTY Yannick		
GDR2093	Groupe de recherche sur l'action multilatérale	GRAM	RAMEL Frédéric	KULESZA Ewa DAOUADI GUINNEFOLLAU Basma	
GDR2187	Recherches autour des questions d'Education	RT CNRS Education	VIBERT Nicolas		
UAR2259	Appui à la Recherche et à la Diffusion des Savoirs	ARDIS	WEISS Bernard	CHOSSENOT Raphaelle (IE) RAKOTOHAHINY Viviane (AI)	
UAR2414	Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement, l'observation et la cohésion des territoires européens (au lieu du territoire européen)	RIATE	LE GOIX Renaud	GUEROIS Marianne DIDELON Chloé (IE)	
UAR3603	Unité support du Gis RnMSH	UGRnMSH	DANON-SZMYDT Myriam	CHELINI Chiara (IR)	
UAR3611	Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France	ISC-PIF	CHAVALARIAS David	LAUTIER Véronique (IR)	

UAR3726	Histoire de la justice et Humanités numériques	CRIMINOCORPUS LAB	RENNEVILLE Marc	VICTORIEN Sophie (IR)	BO Sept. 2025 / p.218
UAR828	Centre de Données Socio-Politiques	CDSP	GROSSMAN Emiliano	D'ARCIMOLES Marie (IE)	
UMR7018	Laboratoire de Phonétique et Phonologie	LPP	RIDOUANE Rachid	YAMAGUCHI Naomi (MC) LO BUE Gwenaelle	
UMR7048	Centre de Recherches Politiques de Sciences Po	CEVIPOF	ARCENEAUX Kevin	PARMENTIER Florent (CAR) JEAN Gessica (3D)	
UMR7049	Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales	CRIS	BARONE Carlo	AMRANI Rhalida	
UMR7050	Centre de recherches internationales	CERI	BALME Stéphanie	GADRET Quitterie DAOUDI GUINNEFOLLAU Basma	
UMR7106	Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques	CERSA	SUREL Yves	AIDAN Géraldine (CR)	
UMR7107	Laboratoire de Langues et civilisations à tradition orale	LACITO	LEGUY Cécile	NIKITINA Tatiana (DR) FORGET Anissa (AI)	
UMR7110	Laboratoire de Linguistique Formelle	LLF	BURNETT Heather	CANDITO Marie-Hélène (MC)	
UMR7116	Centre de sociologie des organisations	CSO	DUBUISSON QUELLIER Sophie	CORDONNIER Simon CASTEL Patrick LESGUILLONS Tassnim (TCN)	
UMR7172	Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité	THALIM	MOUSSA Sarga	LINARES Serge (PU) BRAFMAN Caroline (IE) RAHARINOSY Soniah (AI)	
UMR7184	Institut d'histoire du droit remplacé par Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet	IHD	CHEVREAU Emmanuelle	COHEN-COUDAR Corinne (AI)	
UMR7219	Sciences - Philosophie - Histoire	SPHERE	ROBERT Aurélien	LELLINGER Solène (MC) MAOUCHI Virginie (IE) LEMOINE Laurent (TCS)	Valideur pour outils ESR Mission

UMR7227	Centre de recherche et de documentation des Amériques	CREDA	POUPEAU Franck	DA SILVA Banduka (IE)	BO Sept. 2025 / p.219
UMR7597	Histoire des Théories Linguistiques	HTL	GRONDEUX Anne	FAIVRE Camille (IE)	
UMR8041	Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours	CeRMI	HERMANN Denis	LANDAU Justine (MC) DE CHIARA Matteo (PR)	
UMR8043	Institut français de recherche sur l'Asie de l'Est	IFRAE	THOMANN Bernard	KIM Daeyeol (PU) PABERZ Chloé (MC)	
UMR8070	Centre de recherche sur les liens sociaux	CERLIS	PUDAL Romain	LEVENEUR Anais (IE)	
UMR8134	Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés	LATTS	VIVANT Elsa	RUTHERFORD Jonathan (CR) COULIBALY Assetou (IE)	
UMR8135	Langage, langues et cultures d'Afrique noire deviendrait d'Afrique	LLACAN	GUEROIS Rozenn	RILLY Claude (DR) ZERNER Jeanne (IE) SANSONETTI Magali (AI)	
UMR8156	Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé	IRIS	COUTANT Isabelle	VASSY Carine (MC) SOURIE Alexandre (IE) GIRARD Estelle (IE)	
UMR8202	Structure et dynamique des langues	SEDYL	MANFREDI Stefano	LEGLISE Isabelle (DR) GUERNALEC Laurence (AI)	
UMR8211	Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société	CERMES	BOURGAIN Catherine	BOUDIA Soraya (DR) CASSIER Maurice (DR) GAY Jean-Guy (IE)	
UMR8230	Centre Jean Pépin		MALPANGOTTO Michela	LAUNEY Sandrine (AI)	
UMR8236	Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain	LIED	ROYON Laurent	DELBART Nicolas (P) VILLARD Catherine (DR) JACQUARD Catherine (IE)	
UMR8239	Centre d'études européennes et de politique comparée	CEE	FAUCHER Florence	RUSSO Eleonora	
UMR8240	Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant	LAPSYDE	BORST Grégoire	CACHIA Arnaud (P) LE STANC Lorna (IR) HACQUART Natalia (IE)	

UMR8245	Unité de recherche Migrations et Société	URMIS	BOYER Florence	WAGNER Izabela (PR) LESCLINGANG Marie (PU) PUELLE Véronique (AI)	BO Sept. 2025 / p.220
UMR8259	Sciences Economiques - Sciences Po		HENRY Emeric	SARRAT DE TRAMEZAIGUES Guillaume HOTAIT Christelle	
UMR8264	Europe États-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales	ECHELLES	DELUERMOZ Quentin	ROY Mickael CLAVIER Aurore (MC) HAMEL Corinne (IECN)	
UMR8563	Centre de recherches linguistiques sur l'asie orientale	CRLAO	DAO Huy Linh	FELER Hugues (TCE)	
UMR8568	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement	CIRED	QUIRION Philippe	CASSEN Christophe (IR) PERESSE-GOURBIL Carine (IE)	
UMR8584	Laboratoire d'études sur les monothéismes	LEM	CAIAZZO Irène	GRELLARD Christophe (DE) CICCOLINI Laetitia (MC)	
UMR9003	Laboratoire interdisciplinaires, sciences, innovations, sociétés	LISIS	DEMORTAIN David		

CNRS sciences informatiques

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
GDR673	Informatique fondamentale et ses mathématiques	IFM	FRAIGNIAUD Pierre		
GDR3002	Recherche Opérationnelle et Décision	ROD	BRAUNER Nadia		
GDR720	Information, Apprentissage, Signal, Image, viSion	IASIS	IDIER Jerome		

UMR7030	Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord	LIPN	MAZZA Damiano	CHARNOIS Thierry (PU) CRIART Véronique (IE)	BO Sept. 2025 / p.221
UMR8049	Laboratoire d'informatique Gaspard Monge	LIGM	HACHEM Walid	CARAYOL Arnaud (PU) PALESCANDOLO Corinne (IE)	
UMR8243	Institut de recherche en informatique	IRIF	CASTAGNA Giuseppe	COLCOMBET Thomas (DR) BLIN Lelia (PR) MARCOS Aurore (IR)	
UMR9912	Sciences et Technologies de la Musique et du Son	STMS	TRUCHET Charlotte	NOISTERNIG Markus (CR)	
FRA3734	Fédération MathSTIC	MathSTIC	BASSINO Frédérique		

CNRS Terre & Univers

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
UAR3454	Unité mixte de service de l'Institut de physique du globe de Paris	IPGP-UMS	CHAUSSIDON Marc	LE FRIANT Anne (DR) CHARLOT Etienne (IR)	
UAR3563	Enveloppes fluides de la ville à l'exobiologie	EFLUVE	MOILLERON Régis	MONDON Isabelle (IE)	
UMR7154	UMR-Institut de physique du globe de Paris	IPGP-UMR	CHAUSSIDON Marc	CHARLOT Etienne (IR) HULOT Gauthier (DR)	
UMR7583	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	LISA	COLL Patrice	MARTICORENA Béatrice (DR) DESBOEufs Karine (PU) PICQUET-VARRAULT Bénédicte (PU)	

DEC251007DR01

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu FRADELIZI, directeur de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Helene PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout ;

Vu la décision n° DEC222961INSMI du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Matthieu FRADELIZI aux fonctions de directeur de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Matthieu FRADELIZI, directeur de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu FRADELIZI, directeur de l'unité n° FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, délégation est donnée à M. Cyril NICHAUD, directeur adjoint², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2023

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC251157DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Morgane THOMAS-CHOLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Helene PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique ;

Vu la décision n° DEC250827INSB du 10 juin 2025 portant nomination de M^{me} Morgane THOMAS-CHOLIER aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Morgane THOMAS-CHOLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Morgane THOMAS-CHOLIER, directrice de l'unité n° UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, délégation est

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

donnée à Mme Ania Le Fur, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} juillet 2025

La déléguée régionale
Marie-Helene PAPILLON

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC251324DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Valès, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC210933DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Charlotte Leiser aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif, en charge du service mutualisé d'Ile-de-France ;

Vu la décision n° DEC213632DR01 du 30 novembre 2021 portant nomination de M. Baptiste Villain aux fonctions de secrétaire général de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC250965DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Charlotte Leiser, adjointe au délégué régional, en charge du service mutualisé d'Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Charlotte Leiser, délégation est donnée à M. Baptiste Villain, secrétaire général de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Charlotte Leiser et de M. Baptiste Villain, délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} août 2025

Le délégué régional par intérim
Frédéric Valès

DEC250905DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Candito pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle ;

Vu la décision n° DEC249117 du 20 décembre 2024 portant nomination de M^{me} HEATHER BURNETT aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Candito, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2025

La Directrice d'unité
HEATHER BURNETT

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC251326DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Charlotte Leiser pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250965DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Charlotte Leiser, adjointe au délégué régional, en charge du service mutualisé d'Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Villejuif, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.II de la décision n° DEC190902DAJ susvisée.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, déléguant, ainsi qu'en cas de changement de la délégataire.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} août 2025

Le délégué régional par intérim
Frédéric Valès

DEC250071DR01

Décision portant délégation de signature à M. Claude Rilly pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Rozenn Guérois aux fonctions de directrice de l'UMR8135 intitulée « Langage, Langues et Cultures d'Afrique » (LLACAN) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Claude Rilly, chercheur,¹ à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Rilly, chercheur, délégation est donnée à Mme Jeanne Zerner, chargée traitement valorisation des données, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Rilly, chercheur, et de Mme Jeanne Zerner, chargée traitement valorisation des données, délégation est donnée à Mme Magali Sansonetti, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

La directrice d'unité
Rozenn Guérois

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC250978DR02

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CARRE, directeur de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Guillaume CARRE et le directeur adjoint Alain ARRAULT

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume CARRE, directeur de l'unité n° UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CARRE, délégation est donnée à M. Bertrand DARLY, responsable administratif (IEHC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC250995DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie DESTREBECQ et Madame Delphine JOSEPH, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, dont le directeur est Monsieur Mouad ALAMI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Elodie DESTREBECQ, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elodie DESTREBECQ, délégation est donnée à Madame Delphine JOSEPH, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 13 juin 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Mouad ALAMI

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC251012DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvaine GASPARINI, Madame Jessica ANDREANI, Monsieur Olivier GRENET, Madame Stéphanie BILHERE, Madame Céline LENTZ, Madame Sandrine LENOEL et Monsieur François MEININGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sylvaine GASPARINI, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, délégation est donnée à Madame Jessica ANDREANI, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI et de Madame Jessica ANDREANI, délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI et de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, responsable service financier, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI, de Monsieur Olivier GRENET et de Madame Stéphanie BILHERE, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, responsable d'équipe de gestion pôle commun, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE et de Madame Céline LENTZ délégation est donnée à Madame Sandrine LENOEL, responsable d'équipe de gestion 1, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE, de Madame Céline LENTZ et de Madame Sandrine LENOEL délégation est donnée à Monsieur François MEININGER, contrôleur interne, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 juin 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric BOCCARD



DEC251011DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, délégation est donnée à Madame Sylvaine GASPARINI, directrice adjointe, à Madame Jessica ANDREANI, directrice adjointe, à Monsieur Olivier GRENET, secrétaire général, à Madame Stéphanie BILHERE, responsable service financier, à Madame Céline LENTZ, responsable d'équipe de gestion pôle commun, à Madame Sandrine LENOEL, responsable d'équipe de gestion 1, et à Monsieur François MEININGER, contrôleur interne, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 juin 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC250697DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur François LEBLANC, directeur par intérim de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" ;

Vu la décision n° DEC250540INSU du 7 mai 2025 portant nomination de Monsieur François LEBLANC aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François LEBLANC, directeur par intérim de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales", à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLANC, directeur par intérim de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales", délégation est donnée à Madame Valérie FLEURY, responsable administrative et financière, à Monsieur Franck MONTMESSIN, directeur adjoint par intérim, et à Madame Cathy CLERBAUX, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 7 mai 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC250698DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie FLEURY, Monsieur Franck MONTMESSIN et Madame Cathy CLERBAUX, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales"

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n°UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" ;

Vu la décision n° DEC250540INSU du 7 mai 2025 portant nomination de Monsieur François LEBLANC aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et observations spatiales" ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Valérie FLEURY, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie FLEURY, délégation est donnée à Monsieur Franck MONTMESSIN, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie FLEURY et de Monsieur Franck MONTMESSIN, délégation est donnée à Madame Cathy CLERBAUX, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 7 mai 2025

Le directeur par intérim d'unité
Monsieur François LEBLANC

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC250994DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, dont le directeur est Monsieur Mouad ALAMI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mouad ALAMI, directeur de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse, délégation est donnée à Madame Elodie DESTREBECQ, administratrice, et à Madame Delphine JOSEPH, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 juin 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt

DEC259657DR05

Décision portant délégation de signature à M^{me} Pauline GUINARD, directrice de l'unité n° UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant nomination de M^{me} Catherine LARROCHE aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement ;

Vu la décision n°DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de M^{me} Pauline GUINARD aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Pauline GUINARD, directrice de l'unité n° UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Pauline GUINARD, directrice de l'unité n° UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, délégation est donnée à Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER, directrice adjointe et à Mme Diep DO, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 janvier 2025

La déléguée régionale
Catherine LARROCHE

DEC251348DR05

Décision portant délégation de signature à M. Éric Migevant, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à M. Pascal Maytraud, responsable du service affaires générales, à Mme Sandra Cochais, responsable du service ressources humaines, à M. Pascal Simier, responsable du service logistique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant nomination de M^{me} Catherine LARROCHE aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision n° DEC2054DAJ du 4 juin 2021 portant nomination de M. Éric Migevant aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision n° DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 portant nomination de Mme Christelle Le Moullec aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision n° DEC251342DR05 du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Pascal Maytraud aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision n° DEC247246DR05 du 17 mai 2024 portant nomination de Mme Sandra Cochais aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC183273DR05 du 18 décembre 2028 portant nomination de M. Pascal Simier aux fonctions de responsable du service logistique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Éric Migevant, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale et de M. Éric Migevant, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à M. Pascal Maytraud, responsable du service des affaires générales, à Mme Sandra Cochais, responsable du service des ressources humaines, à M. Pascal Simier, responsable du service logistique et technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 juillet 2025

La déléguée régionale
Catherine LARROCHE

DEC251153DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michael GAUTHIER, directeur de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M^{me} Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Michael GAUTHIER, directeur de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël GAUTHIER, directeur de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST), délégation est donnée à Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général et à Mme Fabienne FICHEPOIL, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur, Directeur du département AS2M ;
- à **M. François COURVOISIER**, Directeur de recherche, Directeur du département Optique ;
- à **Mme Karine DESCHINKEL**, Professeure, Directrice du département DISC;
- à **M. Robin ROCHE**, Professeur, Directeur du département Energie ;
- à **M. Sébastien THIBAUD**, Professeur, Directeur du département Mécanique Appliquée ;
- à **M. Pascal BRIOIS**, Maitre de conférences, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Samuel MARGUERON**, Professeur, Directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de Recherche, Directeur de la centrale MIMENTO ;

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 01 Juillet 2025

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC251154DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe et de Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, délégation est donnée à M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, de Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, et de M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général, délégation est donnée à Mme Fabienne FICHEPOIL, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Thérèse LEBLOIS**, de **Mme Marie-Ange MANIER**, de **M. Florian BOUCHERIE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur, Directeur du département AS2M ;
- à **M. François COURVOISIER**, Directeur de recherche, Directeur du département Optique ;
- à **Mme Karine DESCHINKEL**, Professeure, Directrice du département DISC ;
- à **M. Robin ROCHE**, Professeur, Directeur du département Energie ;
- à **M. Sébastien THIBAUD**, Professeur, Directeur du département Mécanique Appliquée ;

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- à **M. Pascal BRIOIS**, Maitre de conférences, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Samuel MARGUERON**, Professeur, Directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de Recherche, Directeur de la centrale MIMENTO ;

Article 6 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 01 Juillet 2025

Le Directeur d'unité
Michaël GAUTHIER

DEC251622DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice de l'unité n° UMR5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable des marchés ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 29 août 2025 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations ;

Vu la décision n° DEC251261DGDS du 17 juillet 2025 portant nomination de Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, délégation de signature est donnée à Mme Heike BALDAUF, Professeur des universités et à Mme Lucie BUJON GODE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

La déléguée régionale
Florence MORINEAU

DEC251625DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean ORLOFF, directeur de l'unité n° UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne (LPCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable des marchés ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont (LPC) ;

Vu la décision n° DEC235666IN2P3 du 21 décembre 2023 portant modification de l'intitulé de l'unité UMR6533 « Laboratoire de Physique de Clermont » (LPC) en « Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne » (LPCA) ;

Vu la décision n° DEC251179IN2P3 du 21 juillet 2025 portant nomination de M. Jean ORLOFF aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne (LPCA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean Orloff, directeur de l'unité n° UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne (LPCA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ORLOFF, directeur par intérim de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET), délégation de signature est donnée à M. David CALVET, Directeur de recherche, M. Nicolas PILLET, Responsable technique et à M. Cyril GALPIER, Responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale,
Florence MORINEAU

DEC250832DR07

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri LAVILLETTE, directeur par intérim de l'unité n° UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5308, intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie ;

Vu la décision n° DEC250084INSB du 24 mars 2025 portant nomination de M. Dimitri LAVILLETTE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR5308, intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Dimitri LAVILLETTE, directeur par intérim de l'unité n° UMR5308, intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri LAVILLETTÉ, directeur par intérim de l'unité n° UMR5308, intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, délégation de signature est donnée à M. François VANDENESCH, Directeur d'unité adjoint, M. Thomas HENRY, Directeur de recherche, Mme Cécile MONNIER-OUDIN, Responsable administrative et financière et à Mme Carine LAZERT, Gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

La déléguée régionale
Florence MORINEAU

DEC251623DR07

Décision portant délégation de signature à M. Louafi BOUZOUINA, directeur par intérim de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable des marchés ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET) ;

Vu la décision n° DEC250952INSHS du 22 juillet 2025 portant nomination de M. Louafi BOUZOUINA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Louafi BOUZOUINA, directeur par intérim de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louafi BOUZOUINA, directeur par intérim de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET), délégation de signature est donnée à Mme Laurence TOILIER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale,
Florence MORINEAU

DEC251374DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Andrée DEFOURS, directrice de l'unité n° UAR2204 intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable des marchés ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC211938INSB du 9 novembre 2021 portant création de l'unité n° UAR2204, intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR) ;

Vu la décision n° DEC251214INSB du 22 juillet 2025 portant nomination de Mme Andrée DEFOURS aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR2204, intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Andrée DEFOURS, directrice de l'unité n°UAR2204, intitulée Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andrée DEFOURS, directrice de l'unité n° UAR2204, intitulée Institut NeuroMyoGène (INMG-AR), délégation de signature est donnée à Isabelle ROMERA, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale,
Florence MORINEAU

DEC251354DR07

Décision portant délégation de signature à M. Leon TREMBLAY, directeur par intérim de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5229, intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod ;

Vu la décision n° DEC251033INSB du 22 juillet 2025 portant nomination de M. Leon TREMBLAY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR5229, intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Leon TREMBLAY, directeur par intérim de l'unité n° UMR5229, intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Leon TREMBLAY, directeur par intérim de l'unité n° UMR5229, intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod, délégation de signature est donnée à M. Pier Francesco FERRARI, Directeur d'unité adjoint par intérim, M. Roman WITTIG, Directeur d'unité adjoint par intérim, Mme Marie-Victoire BAUSSANT, Gestionnaire de laboratoire et à M. Ahmed JDAY, Gestionnaire de laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

La déléguée régionale
Florence MORINEAU

DEC251314DR08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité UAR3116 intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire (OSUC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3116, intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire, dont le directeur est M. Christophe TOURNASSAT.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité n° UAR3116 intitulée Observatoire des sciences de l'univers en région Centre Val de Loire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe TOURNASSAT, directeur de l'unité n° UAR3116, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, Ingénieur d'études et à M. Lucas GUILLEMOT, Astronome, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 juillet 2025

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC251222DR10

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BLANCHARD, directeur par intérim de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 18 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) dont le directeur par intérim est M. Nicolas BLANCHARD.

Vu la décision DEC250752INC du 10 juin 2025 portant nomination de M. Nicolas BLANCHARD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, directeur par intérim de l'unité n° UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BLANCHARD, directeur par intérim de l'unité n° UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA), délégation est donnée à M. Morgan DONNARD, Directeur de recherche et Directeur adjoint par intérim, Mme Virginie MAURIN, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, Mme Aline RODIERE-MOTSCH, SAENES, dans la limite de 4 000 € HT maximum, M. Gaultier KAUFFMANN, dans la limite de 4 000 € HT maximum, et à Mme Sandrine KRAUTH, Ingénierie d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

11 JUIL. 2025



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC251409DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet de convention de mécénat entre le CNRS et la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé par laquelle cette dernière apporte son soutien financier à hauteur de 150 000 euros au projet scientifique « BEBOP : Marqueurs biopsychosociaux de l'addiction chez les usagers d'opioïdes : une approche intégrative » mené par l'Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI), unité propre de recherche n°3212,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de mécénat entre le CNRS et la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé susvisée.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC251371DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Rachel THOMAS BOUCHON, Directrice de l'Unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC221345DGDS du 4 avril 2022 approuvant le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans de l'unité UMR1563, intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU) dont la directrice est Mme Rachel THOMAS BOUCHON ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC251261DGDS du 17 Juillet 2025 portant nomination de Mme MANOLA Théodora aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Rachel THOMAS BOUCHON, directrice de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Rachel THOMAS BOUCHON, directrice de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), la délégation est donnée à M^{me} MANOLA

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Théodora, MCF ENSA Grenoble, directrice adjointe de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/08/2025

Le délégué régional
Christophe MULLER

DEC251367DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise DUPRAZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC251019DAJ du 16 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

Vu la DEC201522DGDS du 18 décembre 2022 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise DUPRAZ, IEHC, responsable administrative du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 3 de la décision DEC251019DAJ susvisée¹

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DUPRAZ, délégation est donnée à M. Stéphane JEZEQUEL, DR CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

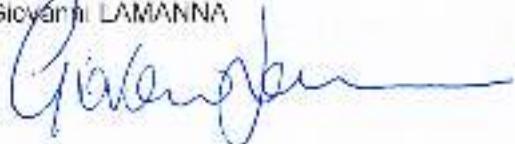
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Annecy, le 21 août 2025

Le directeur d'unité
Giovanni LAMANNA



¹ Pour mémoire le(s) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique (143 000 € HT au jour de signature de cette décision)

DEC251373DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB);

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC251261DGDS du 17 juillet 2025 portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions de directeur de l'unité n° 5309 intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité n°5309 intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité n° 5309 intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), délégation est donnée à Mme Bénédicte ELENA-HERRMAN, DR CNRS, directrice adjointe, Mr Jérôme GOVIN, DR INSERM, directeur adjoint, Mr Thomas DECAENS, PUPH UGA, directeur adjoint, Mme Hélène MEDJKANE, IR INSERM, Secrétaire Générale, Mme Aude MARCHAND, IE INSERM, Responsable Financière, Mme Jessica VUILLOD, AI INSERM, Gestionnaire Référente, Mme Charlotte BONNET, TECH UGA, Gestionnaire Référente, Mme Nathalie SANFILIPPO, AI INSERM, Gestionnaire Référente, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14/08/2025

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC251161DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Marc BENDAHAN** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7334, intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence, dont le directeur est M. Christophe GIRARDEAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Marc BENDAHAN**, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, délégation est donnée à **M. Jean-Michel PORTAL**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN et de M. Jean-Michel PORTAL, délégation est donnée à **M. Alain ESCODA**, directeur administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, et de M. Alain ESCODA, délégation est donnée à **M. Yves KLEIN**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA et de M. Yves KLEIN, délégation est donnée à **Mme Lydia CARLIER**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA, de M. Yves KLEIN et de Mme Lydia CARLIER, délégation est donnée à **Mme Zolika DJELLOULI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENDAHAN, de M. Jean-Michel PORTAL, de M. Alain ESCODA, de M. Yves KLEIN, de Mme Lydia CARLIER et de Mme Zolika DJELLOULI, délégation est donnée à **Mme Leslie SCALA**, responsable du pôle financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2025

Le directeur d'unité
Christophe GIRARDEAUX

DEC250758DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Martine PITHIOUX, directrice de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Martine PITHIOUX, directrice de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Martine PITHIOUX, directrice de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey, délégation est donnée à **M. Guillaume RAO**, directeur adjoint², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} mai 2025

Le délégué régional
Jerome VITRE

DEC250759DR12

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume RAO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Guillaume RAO**, directeur adjoint¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} mai 2025

La Directrice d'unité
MARTINE PITHIOUX

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC251160DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRARDEAUX, directeur de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (IM2NP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Christophe GIRARDEAUX**, directeur de l'unité n° **UMR7334** intitulée **Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (IM2NP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRARDEAUX, directeur de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence, délégation est donnée à **M. Marc BENDAHAN**, directeur adjoint, à **M. Jean-Michel PORTAL**, directeur adjoint, à **M. Alain ESCODA**, directeur administratif et financier, à **M. Yves KLEIN**, gestionnaire, à **Mme Lydia CARLIER**, gestionnaire, à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Zolika DJELLOULI, gestionnaire et à **Mme Leslie SCALA**, responsable du pôle financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC251338DR13

Décision portant délégation de signature à M. Ionut Alexandru MILCU, directeur de l'unité n° UAR3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 6 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est;

Vu la décision DEC201518DGDS du 18 décembre 2020 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier ;

Vu la décision n° DEC201518DGDS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Ionut Alexandru MILCU aux fonctions de directeur de l'unité n° UAR3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Ionut Alexandru MILCU, directeur de l'unité n° UAR3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ionut Alexandru MILCU, directeur de l'unité n° UAR3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier, délégation est donnée M. Olivier RAVEL IRHC, Directeur Adjoint et Mme Hélène LEMOINE, IEHC, Administratrice Gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 23 juillet 2025

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC251351DR14

Décision portant délégation de signature à M. Cédric DRAY, directeur de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

Vu la décision n° DEC251268INSB du 25 juillet 2025 portant nomination de M. Cédric DRAY aux fonctions de directeur de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center à compter du 1^{er} septembre 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2025, délégation est donnée à M. Cédric DRAY, directeur de l'unité UMR5070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric DRAY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe PAGÈS, directeur adjoint, et à Mme Emmanuelle TENA, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC246426DR14 du 02 février 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 juillet 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC251352DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe PAGÈS et à Mme Emmanuelle TENA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center ;

Vu la décision n° DEC251268INSB du 25 juillet 2025 portant nomination de M. Cédric DRAY aux fonctions de directeur de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center à compter du 1^{er} septembre 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2025, délégation est donnée à M. Jean-Christophe PAGÈS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe PAGÈS, délégation est donnée à Mme Emmanuelle TENA, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} août 2025

Le directeur d'unité
Cédric DRAY

DEC251253DR15

Décision portant délégation de signature à M. Célestin SEDOGBO, directeur de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC249129DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Célestin SEDOGBO, directeur de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Célestin SEDOGBO, directeur de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition, délégation est donnée à Mme Sarah ZOUAK, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 10 juillet 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC251254DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah ZOUAK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249129DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition dont le directeur est M. Célestin SEDOGBO ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sarah ZOUAK, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, déléguant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 10 juillet 2025

Le Directeur d'unité

Célestin SEDOGBO

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC251542DR17

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), dont le directeur est M. Brice Trouillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice Trouillet, délégation de signature est donnée à M. Cyril Tissot, directeur de recherche, M. Nicolas Rollo, maître de conférences, M. Damien Arvor, directeur de recherche, M. Thomas Corpetti, directeur de recherche et Mme Adeline Maulpoix, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/09/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC251576DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sonia Desmoulin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n°DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n°UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC247524INSHS du 23 juillet 2024 portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sonia Desmoulin, directrice adjointe ¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia Desmoulin, délégation est donnée à Mme Anne-Claire Covain, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia Desmoulin, et Mme Anne-Claire Covain, délégation est donnée à Mme Cindy Martin, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Nantes, le 26/08/2025

Le directeur d'unité
Franck HEAS

DEC250731DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), dont le directeur est M. Patrick Saulnier ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Saulnier, délégation de signature est donnée à M. Laurent Lemaire, ingénieur de recherche², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/05/2025

La délégée régionale

Muriel SINANIDES

DEC251307DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Perrine Guillon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation d'un an la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des fédérations de recherche dont la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, pour une durée de deux ans, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Perrine Guillon¹, responsable administrative et comptable, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Perrine Guillon, responsable administrative et comptable, délégation est donnée à Mme Sabine Kimmel, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Perrine Guillon, responsable administrative et comptable, et de Mme Sabine Kimmel, ingénierie d'études, délégation est donnée à M. Eric Thibaut, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 18/07/2025

La directrice d'unité

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Catherine BOYEN

DEC250716DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), dont le directeur est M. Vincent Colin ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bernicot, directeur de recherche, Mme Stéphanie Benoit, ingénierie d'études et Mme Anaïs Goulian, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17/02/2025

La délégée régionale

Muriel SINANIDES

DEC251293DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC234694INSHS du 11 septembre 2023 portant cessation et nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche N° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Bioteau, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Paysant, maître de conférences, Mme. Isabelle Danic,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

professeur, M. Patrice Caro, professeur, Mme Claudie Péron, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17/07/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC251578DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marina Rabineau, directrice de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean (GO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6538 intitulée Laboratoire géosciences océan (Geo-Ocean), dont le directeur est M. Marc-André Gutscher ;

Vu la décision DEC221210INSU du 11 avril 2022 modifiant dans la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021, l'intitulé de l'UMR6538 Geo-Ocean (GO) ;

Vu la décision DEC249198INSU du 10 avril 2025 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Marina Rabineau aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6538 intitulée « GEO-OCEAN » (GO) ;

Vu la décision DEC251261DGDS du 17 juillet 2025 portant nomination de Mme Marina Rabineau aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°6538 intitulée Geo-Ocean (GO) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marina Rabineau, directrice de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marina Rabineau, délégation de signature est donnée à M. Marc-André Gutscher, directeur de recherche, M. Etienne Henry, ingénieur de recherche et Mme Véronique Terrom, assistante-ingénier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/09/2025

La délégée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC251600DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Le Duff pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche dont l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont la directrice est Mme Catherine Leblanc et le directeur adjoint M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénierie¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Le Duff, délégation est donnée à M. Stéphane Egée, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Le Duff et de M. Stéphane Egée, délégation est donnée à Mme Perrine Guillon, ingénierie de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 27/08/2025

La directrice d'unité
Catherine LEBLANC

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC251003DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine CASALIS, directrice par intérim de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de Mme Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives ;

Vu la décision n° DEC250621INSHS du 3 juin 2025 portant nomination de Mme Séverine CASALIS aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives, à compter du 1^{er} septembre 2025,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Séverine CASALIS, directrice par intérim de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnatrice secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine CASALIS, directrice par intérim de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives, délégation est donnée à Mme Emmanuelle FOURNIER, Responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 13/06/2025

La déléguée régionale
Vanessa TOCUT

DEC251495DR18

Décision portant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, directeur de l'unité n° UMR7314 intitulée Laboratoire de réactivité et de chimie des solides (LRCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de Déléguée Régionale de la circonscription des Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC223096DGDS du 02 février 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7314 intitulée Laboratoire de réactivité et chimie des solides ;

Vu la décision n° DEC251261DGDS du 17 juillet 2025 portant nomination de M. Christian MASQUELIER aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR7314 intitulée Laboratoire de réactivité et de chimie des solides,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Christian MASQUELIER, directeur de l'unité n° UMR7314 intitulée Laboratoire de réactivité et de chimie des solides, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MASQUELIER, directeur de l'unité n° UMR7314 intitulée Laboratoire de réactivité et de chimie des solides, délégation est donnée à Mme Anne CHARBONNIER, responsable administrative, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 20/08/2025

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC251110DR18

Décision portant délégation de signature à M. Patrice SIMON, directeur par intérim de l'unité n° FR3459 intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 du portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 02 février 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3459 intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie ;

Vu la décision n° DEC249065INC du 10 juin 2025 portant nomination de M. Patrice SIMON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° FR3459 intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrice SIMON, directeur par intérim de l'unité n° FR3459 intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnatrice secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SIMON, directeur par intérim de l'unité n° FR3459 intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie, délégation est donnée à M. Mathieu MORCRETTE, directeur adjoint par intérim et à Mme Anne CHARBONNIER, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 25/06/2025

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC251515DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC251290DAJ portant délégation de signature à M. Fabrice Boudjaaba, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC251290DAJ du 21 juillet 2025 portant délégation de signature à M. Fabrice Boudjaaba, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2025, l'article 2 de la décision n° DEC251290DAJ du 21 juillet 2025 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes : « En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Boudjaaba, directeur de l'INSHS, délégation est donnée à Mme Caroline Bodolec, directrice adjointe de l'INSHS et à Mme Priscilla Gustave-Perron, directrice adjointe administrative de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de leurs attributions ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



Délégation Alsace

DEC251584DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Insectarium relevant de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche du 1^{er} janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud DELORME aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'établissement des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-12 en date du 17 mars 2022 relative à la certification des coûts de cotutelles pris en compte dans les tarifications auditables ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme Insectarium relevant de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme Insectarium	Tarif HT € /semaine/personne
		BO Sept. 2025 / p.311

1. Zone Élevage :

12135	Clients internes	5,21 €
12134	Clients partenaires	5,21 €
12136	Clients externes académiques	61,14 €
12137	Clients privés	70,00 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme Insectarium	Tarif HT € / heure d'utilisation

2. Zone LSB2 :

12138	Clients internes	10,21 €
12140	Clients partenaires	10,21 €
12141	Clients externes académiques	122,00 €
12142	Clients privés	122,00 €

3. Zone LSB3 :

12143	Clients internes	10,63 €
12144	Clients partenaires	10,63 €
12145	Clients externes académiques	240,49 €
12146	Clients privés	240,49 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Strasbourg, le

26 AOUT 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation

Le délégué régional

M. Géraud DELORME



Délégation Alsace

DEC251538DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Insectarium relevant de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche du 1^{er} janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-12 en date du 17 mars 2022 relative à la certification des coûts de cotutelles pris en compte dans les tarifications auditables ;

DECIDE :

Article 1^e

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme Insectarium relevant de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme Insectarium	Tarif HT € /semaine/personne
--------------	---	---------------------------------

1. Zone Élevage :

XXXX	Clients internes	5,21 €
XXXX	Clients partenaires	5,21 €
XXXX	Clients externes académiques	61,14 €
XXXX	Clients privés	70,00 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme Insectarium	Tarif HT € /heure d'utilisation
--------------	---	------------------------------------

2. Zone LSB2 :

XXXX	Clients internes	10,21 €
XXXX	Clients partenaires	10,21 €
XXXX	Clients externes académiques	122,00 €
XXXX	Clients privés	122,00 €

3. Zone LSB3 :

XXXX	Clients internes	10,63 €
XXXX	Clients partenaires	10,63 €
XXXX	Clients externes académiques	240,49 €
XXXX	Clients privés	240,49 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **25 AOUT 2025**

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le collégial régional

M. Géraud DELORME

DEC251228DR13

Décision relative au tarif des prestations VEM de l'unité UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de la plateforme Vésicules Extracellulaires Montpellier « VEM » de l'UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30 juillet 2025

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
M. Laurent BARBIERI

Tarification non auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS
PLATEFORME VEM

Décision n° DEC251228DR13

Prise d'effet : 01/09/2025

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
1	Mesure taille et concentration	1 tube	12,11 €	17,60 €	21,12 €
2	Marquage nanocytomètre (5 marquages)	1 tube	28,50 €	109,90 €	131,88 €
3	Marquage nanocytomètre (7 marquages)	1 tube	40,00 €	123,00 €	147,60 €
4	Ultracentrifugation avec tubes 300 ml	1 tube	113,00 €	267,38 €	320,85 €
5	Ultracentrifugation sans tubes (300 ml)	1 tube	17,50 €	102,85 €	123,42 €
6	Nanocytomètre sans anticorps	1 tube	3,50 €	79,50 €	95,40 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU de Montpellier**)
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- Institut Agro Montpellier

DEC251229DR13

Décision relative aux tarifs simplifiés des prestations du plateau qPCR de la plateforme MGX de l'unité UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs simplifiés (non auditables) des prestations du plateau qPCR de la plateforme Montpellier GenomiX « MGX » de l'UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 juillet 2025

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
M. Laurent BARBIERI

Tarification non auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS
PLATEFORME MGX-PLATEAU QPCR

Décision n° DEC251229DR13

Prise d'effet : 01/09/2025

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
1	LC480_Plaque	1 plaque	3,78 €	8,09 €	9,30 €
2	RUN-machine	1 run	14,97 €	16,90 €	19,44 €
3	Mix	1 tube	234,75 €	253,46 €	291,47 €
4	Echo_Plaque	1 plaque	8,03 €	9,52 €	10,95 €
5	Stilla_Puce	1 puce	27,20 €	39,67 €	45,62 €
6	Stilla_mix	1 tube	117,50 €	154,91 €	178,15 €
7	Agilent_Puce	1 puce	39,62 €	69,55 €	79,99 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU de Montpellier**)
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- Institut Agro Montpellier

DEC251510DRH

Décision de nomination d'une représentante titulaire de l'administration à la commission consultative paritaire n°2 compétente pour les agents contractuels recrutés par le Centre national de la recherche scientifique pour effectuer des activités d'accompagnement de la recherche

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC233876DRH du 20 février 2023 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC233877DRH du 20 février 2023 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique ;

Article 1er

Est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2025, représentante titulaire de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 compétente à l'égard des agents contractuels recrutés pour effectuer des activités d'accompagnement de la recherche :

– Madame Florence MOCCI, ingénierie de recherche hors classe

En remplacement de

– Madame Karine ARGENTO, ingénierie de recherche hors classe

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

29 AOUT 2025

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC251482DRH

Décision portant nomination d'une représentante suppléante de l'Administration à la Commission administrative paritaire n°2

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R322-1 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC234442DRH du 8 juin 2023 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la Commission administrative paritaire n°2 ;

Article 1^{er} :

Est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2025, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire n°2 :

- Madame Vanessa TOCUT, déléguée régionale.

En remplacement de :

- Monsieur Ludovic HAMON, délégué régional.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

29 AOUT 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC251483DRH

Décision portant remplacement d'un représentant du personnel titulaire à la commission administrative paritaire n°3

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R322-1 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC222953DAJ du 9 décembre 2022 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard du personnel ;

Vu la décision DEC234441DRH du 8 juin 2023 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°3 ;

Article 1^{er}

Est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2025, représentant du personnel titulaire, à la commission administrative paritaire n°3 pour le syndicat SNTRS-CGT :

– M. Denis DUVET, technicien de classe exceptionnelle

En remplacement de

– M. Sacha MOLINARI, assistant ingénieur

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

29 AOUT 2025

A handwritten blue ink signature of the name "Antoine Petit" is written vertically, with the letters "P" and "A" being particularly large and stylized.

Le président-directeur général
Antoine Petit

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC251335DRH

Décision portant nomination d'une représentante titulaire de l'Administration à la Commission administrative paritaire n° 1

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R322-1 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC222974DRH du 20 décembre 2022 portant nomination des représentants titulaires et suppléants de l'Administration à la Commission administrative paritaire 1 ;

Article 1^{er} :

Est nommée, à compter du 1^{er} août 2025, représentante titulaire de l'administration à la commission administrative paritaire n°1 :

- Madame Elsa CORTIJO, directrice de recherche de classe exceptionnelle.

En remplacement de :

- Madame Nathalie LERESCHE, directrice de recherche de 1^{ère} classe.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

CNRS

DIRECTION DESRESSOURCES HUMAINES
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Fait à Paris, le 29 juillet 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine PETIT". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'P' at the beginning.

DEC251152DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. David Holcman

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses, réunie en formation disciplinaire le 2 juillet 2025 sur la situation de M. David Holcman ;

Considérant que l'article L. 530-1 du code général de la fonction publique dispose que : « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant que l'article L. 121-1 du même code dispose que « *l'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » ;

Considérant, en vertu de l'article L. 133-2 du même code, qu' « *aucun agent public ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel* » ;

Considérant, en vertu de l'article L. 131-3 du même code, qu' « *aucun agent public ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant* » ;

Considérant que M. David Holcman est directeur de recherche de 2^{ème} classe du CNRS depuis le 1^{er} octobre 2025, et est affecté, depuis le 1^{er} janvier 2010, au sein de l'Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS, UMR8197), actuellement dirigé par M. Pierre Paoletti ;

Considérant que le comportement de M. David Holcman a été signalé en décembre 2023 auprès de la cellule signalements du CNRS et qu'il a été décidé de mettre en place une enquête administrative en janvier 2024 ;

Considérant qu'il ressort du rapport d'enquête établi par la cellule signalement du CNRS en date du 1^{er} juillet 2024 que M. David Holcman a, entre 2018 et 2023, méconnu le cadre normal d'exercice de ses fonctions ; que, sur cette période, M. David Holcman a exercé une pression sur certaines doctorantes placées sous sa responsabilité en les sollicitant en dehors des heures de travail, en fixant une charge de travail trop conséquente, en dénigrant leur travail ou encore en leur refusant l'exercice de missions

complémentaires ; qu'il a également fait preuve d'un comportement agressif vis-à-vis de ces doctorantes se traduisant par un ton inapproprié et l'utilisation de termes dévalorisants ; qu'il a régulièrement tenu des propos sexistes et a adopté un comportement différent selon si son interlocuteur est un homme ou une femme et qu'il a tenu régulièrement tenu des propos stéréotypés tenant à la nationalité ou à l'origine des individus ;

Considérant, par ailleurs, qu'il ressort de l'instruction que le comportement de M. David Holcman a conduit à une dégradation des conditions de travail ainsi qu'à une altération de la santé physique et mentale d'au moins 3 doctorantes placées sous sa responsabilité ;

Considérant que, compte tenu de la gravité des faits en cause, la commission administrative paritaire 1 compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses s'est réunie en formation disciplinaire le 2 juillet 2025 sur la situation de M. David Holcman, et a rendu son avis après examen du dossier, des observations écrites présentées pour sa défense et des pièces transmises par M. Holcman, et après audition du défenseur de l'agent ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP que ses membres ont retenu que M. David Holcman a commis des actes de harcèlement moral en tant que le comportement de ce dernier s'est traduit pour certaines doctorantes par une pression inadaptée ; que les membres de la CAP ont retenu que M. David Holcman a créé, par son comportement, un environnement de travail délétère dans son équipe en ayant instauré un climat de travail insécurisant, hostile et humiliant ; que l'avis de la CAP précise que le comportement de M. David Holcman a isolé des doctorantes et a conduit des doctorantes placées sous sa responsabilité à changer de directeur de thèse ou encore à démissionner ; que les membres de la CAP relèvent que le comportement de M. David Holcman a entraîné une dégradation de l'état de santé de trois doctorantes placées sous sa responsabilité ;

Considérant qu'il est reproché à M. David Holcman d'avoir exercé une pression sur certaines doctorantes placées sous sa responsabilité, fait preuve d'un comportement agressif vis-à-vis de ces doctorantes, tenu régulièrement des propos sexistes et adopté un comportement différent selon si son interlocuteur est un homme ou une femme ; que ces faits ont entraîné une dégradation des conditions de travail ainsi qu'une altération de la santé physique et mentale d'au moins 3 doctorantes placées sous sa responsabilité ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les faits reprochés à M. David Holcman sont constitutifs d'harcèlement moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que, par son comportement, M. David Holcman a manqué aux obligations de dignité et d'impartialité lui incombant ;

Considérant que les faits reprochés à M. David Holcman, sont de nature à justifier une sanction disciplinaire ;

DECIDE

Article 1^{er} : M. David Holcman, (numéro de matricule SIRHUS XXX), directeur de recherche de 2^{ème} classe affecté à l'UMR8197, est exclu temporairement de ses fonctions pour une durée de 12 mois assortie d'un sursis de 3 mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 2^{ème} : Une reproduction non anonymisée de cette décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris le,

16 JUIL. 2025

Le Président-Directeur général

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux en hiérarchie. Dans ce cas, vous disposerez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC250901DR01

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8205 intitulée Laboratoire NAVIER

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220185DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M^{me} Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'UMR8205 intitulée Laboratoire Navier,

DECIDE :

Article 1^{er} - Crédation

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est renouvelé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8205 intitulée Laboratoire Navier.

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Le directeur adjoint et la directrice adjointe ;
- 10 membres élus :
 - sous-collège des chercheurs, enseignants-chercheurs : 4 membres (et 4 suppléants)
 - sous-collège des doctorants et post-doctorants : 2 membres (et 2 suppléants)
 - sous-collège des ingénieurs, techniciens : 4 membres (et 4 suppléants)
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 19 juin 2025

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC250608DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies (FEMTO-ST)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies (FEMTO-ST), dont le directeur est M. Michael GAUTHIER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Crédation

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies (FEMTO-ST).

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 29 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- Les directrices adjointes ;
- 18 membres élus ;
- 8 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 30 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC251211MPES

Décision confiant à Yannick Barthe l'exécution d'une mission temporaire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de Recherche Scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 porte création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs;

Sur proposition de **Valérie Lallemand-Breitenbach, directrice de la MPES**.

DECIDE :

Article 1^{er}

Qu'à compter du 01/08/2025 et pour une durée de 17 mois, il est confié à Yannick Barthe, directeur de recherche au *LIER-FYT UMR8065*, la mission de concevoir et mettre en œuvre le volet 2025-2026 d'une formation à l'expertise scientifique destinée à la communauté scientifique CNRS.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.- **la quotité maximum est de 60%**

Article 2

Cette mission s'inscrit dans le contexte suivant : La Mission Pour l'Expertise Scientifique est garante d'une méthode d'expertise scientifique collective dans le respect de la charte de l'expertise du CNRS. En parallèle, de plus en plus de chercheuses et chercheurs du CNRS sont sollicité.e.s en tant qu'expert.e.s par les pouvoirs publics, les médias, pour répondre aux préoccupations des décideur.euse.s ou des citoyen.ne.s.

La MPES porte ainsi un projet de formation intitulée « Expertise scientifique : éclairer le débat et la décision publics » adressée à un public large au sein de la communauté scientifique CNRS (UMR comprises).

La mise en place d'une formation à l'expertise scientifique est inscrite dans les objectifs du Contrat Objectifs et Moyens de performance 2024-2028 signé par le CNRS et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

CNRS

Délégation Paris-Normandie

3 Rue Michel-Ange

75016 PARIS

01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

Les objectifs de la mission sont les suivants :

1. Elaborer le cadre théorique du programme 2025-2026 de la formation à l'expertise scientifique
2. Proposer et identifier des intervenant.e.s pour cette formation
3. La mettre en œuvre et l'animer en 2025 et 2026.

Les livrables attendus sont les suivants :

- Un déroulé de formation - programme 2025-26
- Une grille d'auto-évaluation à destination des participant.e.s
- Une liste d'intervenant.e.s pour l'exercice 2025-2026 qui auront été préalablement informé.e.s, y compris pour les 2 webinaires
- Un contenu de formation (production et collecte auprès des intervenants de slides rassemblant des informations clés à diffuser aux participant.e.s de la formation 2025-26)
- L'animation des 2 formations prévues sur le temps de la mission :
 - o Expérimentation de formation (volet 1) sur ½ journée en octobre ou novembre 2025
 - o Formation en 3 volets dont 2 webinaires entre mars et juillet 2026

L'analyse des grilles d'auto-évaluation renseignées par les participant.e.s

A l'issue de la période fixée à l'article 1^{er}, Mme Valérie Lallemand-Breitenbach, directrice de la MPES, sera en charge d'évaluer les résultats atteints par M. Yannick Barthe au regard des objectifs précités.

Article 3

Durant l'exécution de la mission ainsi confiée, M. Yannick Barthe demeure affecté au LIER FYT (UMR 8065) situé 54 bd Raspail 75006.

Article 4

Pour l'exécution de la mission ainsi confiée, il est mis à disposition de M. Yannick Barthe les moyens suivants :

La MPES interviendra en soutien de M. Yannick Barthe, en échanges nourris sur le fond de la formation mais également en appui logistique et administratif via les différents membres de l'équipe de la MPES.

M. Yannick Barthe pourra bénéficier du remboursement des frais de mission exposés dans le cadre de l'exécution de la mission ainsi confiée, selon les modalités en vigueur au CNRS.

Article 5

A l'issue de la période fixée à l'article 1^{er}, et au regard de l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés à l'article 2, M. Yannick Barthe pourra percevoir l'indemnité prévue au 2^o de l'article 2 du décret du 29 décembre 2021.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09.07.2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit, par délégation,

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<https://www.cnrs.fr/fr/le-cnrs/bulletin-officiel>

Dépôt légal à parution
Août 2026
ISSN 1148-4853

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<https://www.cnrs.fr/fr/le-cnrs/bulletin-officiel>

Dépôt légal à parution
Août 2025
ISSN 1148-4853

